Rapport de gestion de la Municipalité sur les comptes 2024

Table des matières

I. Préambule 5
II. Résumé de l'année 2024 5
III. Autorités 7
101 Municipalité et secrétariat municipal 7
102 Conseil communal 8
103 Règlements communaux 8
104 Conventions, concessions, contrats, actes notariés 8
105 Registre civique 9
106 Justice 9
106.01 Justice de Paix 9
108 Administration générale 9
108.01.02 Préfecture 9
108.01.04 Achat/vente de terrains 9
108.02 Bourgeoisie et naturalisation 10
108.03 Avis officiels (informations communales, La Balise, etc.) 10
108.04 Associations et relations extérieures 10
108.05 Promotion de la Commune (tourisme, concours photos) 12
108.06 Réceptions officielles (nouveaux habitants, jeunes citoyens, aînés, etc.) 12
108.07 Transports et communications 12
108.08 Personnel communal 13
108.09 Economat, mobilier, information, télécom 17
108.11 Dons effectués par la Commune 17
108.12 Fondation Irène Leroy 17
IV. Finances 18
202 Comptabilité générale 18
203 Impôts et taxes (y compris arrêté d'imposition) 18
204 Service financier 19
204.04 Emprunts 19
206 Assurances 19
VI. Domaines et bâtiments / propriétés communales 20
303 Domaines communaux 21
303.01 Terrains, parcelles communales, étangs 21
303.02 Forêts, triage forestier de Ballens-Mollens, chemins forestiers 21
303.04 Jardins communaux 21
303.05 Ports communaux (Taillecou et places à terre du Coulet) 22
303.06 Transactions en cours 22

304 Locations de salles 22
305 Bâtiments communaux 23
306 Bâtiments publics 24
307.01 Infrastructures sportives du Vieux-Moulin 25
307.02 Centre sportif de Marcy 26
307.04 Local du Chauchy (ex pompiers) 26
307.05 Plongeoir du Chauchy 26
307.06 Terrain multisports – mini-pitch 26
307.07 Stand de tir 26
307.08 Piscine communale 26
307.09 Skatepark 28
307.11 Street workout 28
VII. Travaux publics, environnement, police des constructions 29
401 Urbanisme, architecture 30
401.01 Plans cantonaux 31
401.04 Police des constructions 32
401.04.01 Autorisations abattages d'arbres 32
401.04.02 Autorisations d'aliénation d'appartements loués 32
401.04.07 Office intercommunal de la police des constructions 32
401.05 Protection de l'environnement, nature 32
401.06 Monuments historiques, protection du patrimoine, archéologie 33
401.07 Surveillance des chantiers 33
402 Routes, voiries 33
402.01 Routes nationales et cantonales 33
402.02 Routes et chemins communaux 34
402.05 Parkings, abribus 34
402.07 Légalisation de la signalisation routière 34
402.09 Voirie, matériel et véhicules, service hivernal 34
403 Cimetière, parcs et promenades 34
403.01 Cimetière (entretien) 34
403.02 Parcs et jardins publics, places de jeux, mobilier urbain 35
403.03 Code rural et foncier 35
404 Déchets et ordures ménagères 35
404.01 Gestion communale des déchets, taxe sur les déchets 35
404.02 Gestion régionale (Valorsa) 36
404.03 Conteneurs enterrés 37
405 Egouts et épuration, assainissement, y compris STEPi 37
405.01 Egouts et collecteurs, PGEE 37
405.02 STEPi, boues, etc. 38
405.03 Stations de relevage 39
405.04 Installations privées 39
406 Cours d'eau et Maison de la Rivière 40
406.03 Canal du Bief et Société d'irrigation 40
406.04 Chenaux 40
406.05 Rives du lac, entretien des berges, cheminements piétonniers, plages 40
406.06 Maison de la Rivière 41
VIII. Formation, jeunesse, culture, églises 42
501 Autorités scolaires 42
501.02 Association scolaire intercommunale de Saint-Prex et environs (ASISE) 42

502 Etablissements d'enseignement 42
502.01 Groupement primaire (Saint-Prex) 42
502.02 Groupement secondaire 42
502.03 Dérogations d'enclassement 42
503 Parascolaire 42
503.04 Cantines scolaires, y compris AREMS et APEMS 42
503.05 Devoirs surveillés 43
504 Transports scolaires 43
505 Jeunesse 43
505.01 Passeport-vacances 43
505.02 Cabane des jeunes, y compris cours de théâtre 44
505.04 Corps Jeunes Sapeurs-Pompiers 45
506 Événements sportifs régionaux 45
507 Associations culturelles régionales 45
507.01 COV, écoles de musique 45
507.02 Concerts classiques de la région morgienne 45
507.03 Association des amis de Pietro Sarto 45
507.04 Fondation pour l'enseignement de la musique FEM 46
508 Bibliothèque communale 46
509 Eglises 46
509.01 Paroisse protestante 46
509.02 Paroisse catholique 46
IX. Sécurité publique 48
601 Police 48
601.02 Police intercommunale PRM 48
601.02.01 Amendes, infractions au stationnement, notifications 49
601.02.03 Circulation, signalisation, miroirs, modération du trafic, constats (radars, contrôles de vitesse) 49
601.02.06 CODIR et Conseil intercommunal PRM 49
601.03 Police administrative 49
601.03.01 Etablissements publics et commerces 49
601.03.02 Registre des commerçants, entreprises locales 50
601.03.04 Manifestations ponctuelles, permis temporaires, lotos et tombolas (POCAMA) 50
601.03.05 Procédés de réclame 50
601.03.08 Autorisations de stationnement (macarons et autorisations) 50
601.04 Police sanitaire 51
601.04.01 Contrôle des denrées alimentaires 51
601.04.02 Bétail et agriculture, y compris feu bactérien et chenilles processionnaires 51
601.04.03 Commission d'hygiène et de salubrité 51
602 Contrôle des habitants, bureau des étrangers 51
602.01 Contrôle des habitants 51
602.02 Bureau des étrangers 51
603 Inhumations, gestion administrative du cimetière 51
603.01 Registre des décès 51
604 Service de défense incendie et de secours, protection civile 52
604.01 SIS Morget 52
604.02 Protection civile région Morges 53
X. Affaires sociales 54
701 Aide sociale 54

701.01 Entraide familiale 54
701.02 Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC) 54
703 Santé publique 54
703.01 Prévention (alcoolisme, drogue, plan canicule, vaccinations) 54
703.05 AVASAD (Association vaudoise d'aide et de soins à domicile) 55
703.06 Fondation de La Côte 55
704 Logement 55
704.01 Coopérative d'habitation 55
704.02 Expulsion 55
706 Accueil de la petite enfance 55
706.01 AJEMA 55
706.02 Association du Cerf-volant (garderie et UAPE) 56
706.05 OAJE, autorisations d'accueil collectif 56
707 Sécurité au travail 56
XI. Services industriels 57
802 Service des eaux 57
802.01 Plans du réseau, PDDE 58
802.02 Approvisionnement, production (sources, zones de protection) 58
802.02.01 Réservoir de l'Epine 58
802.02.02 Station de pompage du Vieux-Moulin 58
802.03 Distribution et installation, compteurs 58
802.04 Clients et abonnements 58
802.05 Analyses, contrôles 58
802.06 Bornes hydrantes 59
803 Service de l'électricité 59
803.02 Romande Energie 59
803.03 Éclairage public 59
803.05 Pénurie d'électricité 59
806 Energies renouvelables 60
806.02 Cité de l'énergie 60
806.03 Développement durable 60
807 Téléréseau, son, images 60
807.01 Téléréseau 60
XII. Vie associative locale, événements, documentation sur la Commune 61
901 Sociétés locales 61
902 Festivités, manifestations locales, commémorations 61
902.01 St-Prex sur les Quais 61
902.02 Fête du 1er août 61
902.04 Marchés de St-Prex 62
902.05 Chantée des écoles 62
902.08 ErenFestival 62
902.09 British Car Meeting 62
XIII. Suivi des remarques formulées en 2024 par la commission de gestion 63

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Préambule

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport de gestion de la Municipalité, ainsi que les comptes communaux pour l'année se terminant au 31 décembre 2024.

Ci-dessous, vous trouverez un résumé des principaux événements de l'année écoulée. Nous avons ensuite repris neuf grands thèmes.

II. Résumé de l'année 2024

Nous pouvons affirmer que l'année 2024 a été réglementaire, avec la révision du règlement du contrôle des habitants, la modification des statuts du SIS Morget, le règlement le taxe de séjour et enfin les statuts de la protection civile. Les statuts du SIS et plus précisément le plafond d'endettement ont provoqué de longs débats lors des diverses commissions, ainsi que devant notre Conseil communal et c'est bien normal. En effet, depuis de nombreuses années, la Municipalité et le Conseil communal, à l'instar d'autres organes communaux s'inquiètent de la perte de maitrise directe des Communes sur une part importante de leur budget. Si la part dépendante des décisions cantonales est très importante, celle du ressort des associations intercommunales l'est aussi (AJEMA, PRM, SIS Morget, ASISE, etc.). Cette inquiétude est partagée par la Cour des comptes et a été exprimée plus récemment par d'autres instances cantonales. Il semble que le nouveau projet de loi sur les Communes améliore cette situation.

Le travail sur les plans d'affectation se poursuit avec la gestion des séances de conciliation et les nouvelles mises à l'enquête publique. Le plan d'affectation (PA) Le Motty a été soumis à une seconde enquête, tandis que les PA Rives Sud et En Fraid'Aigue ont fait l'objet de modifications après plusieurs séances de conciliation et un nouvel examen cantonal.

Pour la première fois à Saint-Prex, un mandat d'études parallèles (MEP) a été lancé pour le PA Gare Sud, afin d'assurer un développement de qualité. Ce processus se poursuivra en 2025 avec la sélection du projet lauréat.

Cette année 2024 a été marquée par de nombreuses mauvaises nouvelles. Le 7 mars 2024, le groupe Vetropack a lancé une procédure de consultation sur l'avenir de son site de production de Saint-Prex. Il s'agit d'un fleuron de l'industrie du verre en Suisse, mais, pour nous Saint-Preyards, c'est bien plus. Sans surprise le 27 juin 2024, les dernières bouteilles industrielles de Suisse, mais surtout de Saint-Prex, sont sorties du four avec à la clé 180 emplois biffés et des familles dans l'incertitude. C'est un jour noir pour notre Commune et une part de notre identité, de notre ADN qui s'en va.

La faillite du tenancier de l'auberge communale est aussi une mauvaise nouvelle. Nous n'avons pas assez de restaurants ou de bistrots sur le territoire communal. La Croix-Fédérale était un monument à la tradition lacustre depuis des décennies. Sis dans la rue du Pont-Levis, à quelques centaines de mètres du Léman, le restaurant a toujours proposé des filets de perche comme spécialité. Il a malheureusement été transformé en appartement privé.

Comme on ne dit jamais deux sans trois, voilà notre office de poste menacé de fermeture…

Mais nous avons aussi abouti avec le très long projet de la requalification de la RC1, la route cantonale entre Saint-Prex et Morges, ainsi que la création de la voie verte sur ce même tronçon. Des aménagements financés aussi par l'Etat de Vaud qui verront le parcours changer de visage avec des voies cyclables et trottoirs sur cette portion de route jugée dangereuse. Le Centre technique communal (déchèterie) qui avait entièrement brûlé, a été reconstruit et pourra rouvrir dès avril 2025.

Un proverbe qui dit «après la pluie vient le beau temps». Le devenir des parcelles Vetropack sera certainement une bonne chose pour Saint-Prex. Nous trouverons un tenancier pour notre auberge communale et une solution pour palier au désengagement de la poste.

III. Autorités

La parole à… Stéphane Porzi, Syndic

Le 7 mars 2024 est certainement le jour le plus triste et noir de la Commune de Saint-Prex. En effet, notre verrerie plus que centenaire est menacée par une procédure de consultation sur l'avenir de son site de production avec 180 emplois en jeu. Après plusieurs mois d'une saga au goût amer, les salariés et les syndicats ont trouvé un accord pour un plan social avec la direction Vetropack. Le dernier site de production de verre en Suisse va bel et bien fermer et c'est le 27 juin 2024 que dans un dernier souffle les ultimes bouteilles fabriquées à Saint-Prex sortent du four de fusion. Le temps n'a pas suffi à panser les blessures en cette fin d'année 2024, mais il faut se tourner vers l'avenir et travailler sur le futur site qui, j'en suis certain, sera florissant et une belle opportunité pour les Saint-Preyardes et Saint-Preyards. J'aimerai exprimer ma reconnaissance à toutes les personnes qui nous ont soutenues et qui ont contribué à trouver des solutions pour ces salariés dans le tourment.

S'il fallait choisir un mot pour les activités de l'administration générale et des ressources humaines en 2024, celui-ci pourrait être «réorganisation». Cette année 2024 a été marquée par des changements structurels et des ajustements au sein de l'administration générale et des ressources humaines. Des modifications dans la gestion interne, des optimisations et une redistribution des responsabilités a été opérée.

Un grand merci à nos collaboratrices et collaborateurs d'avoir assuré la continuité des services, même en période de sous-effectifs ou de réorganisation, aux conseillères et conseillers communaux pour la richesse des débats, aux citoyennes et citoyens pour leur confiance et bien évidemment à mes collègues municipales et municipaux pour les tâches accomplies et la bonne ambiance de nos séances.

101 Municipalité et secrétariat municipal

M. Stéphane Porzi occupe la fonction de Syndic depuis le 1er juillet 2021. Il est appuyé par M. Anthony Hennard, vice-syndic, ainsi que Mmes Véronique Savioz, Anouk Gäumann et M. Jan von Overbeck, municipaux.

La Municipalité est organisée de la façon suivante:

M. Stéphane Porzi, Syndic	Administration générale, ressources humaines, piscine et sociétés locales
M. Anthony Hennard, vice-syndic	Service administratif, finances, écoles et social
Mme Véronique Savioz	Aménagement du territoire, police des constructions, infrastructures, STEPi et service des eaux
Mme Anouk Gäumann	Domaines, sécurité, environnement et espaces publics
M. Jan von Overbeck	Bâtiments, infrastructures sportives, énergies et associations culturelles

La Municipalité s'est réunie à 50 reprises le lundi après-midi, sous la présidence de M. Stéphane Porzi, Syndic, ou de M. Anthony Hennard, vice-syndic. Elle a tenu 48 séances ordinaires et 2 séances d'investissements.

102 Conseil communal

M. Louis-Claude Pittet occupe la fonction de président du Conseil depuis le 1er juillet 2023. Il est secondé par Mme Adélaïde Tschanz, vice-présidente.

Après quatre ans d'activité, Mme Anne Devaux a mis un terme à son activité de secrétaire pour le Conseil lors de la séance du 30 octobre dernier. Elle est remplacée par Mme Olivia Cajuste.

Mme Lydie Restauri a également mis un terme à son activité d'huissière au 30 juin 2024. Elle est remplacée par Mme Doris Manz depuis le 25 septembre 2024.

Durant l'année 2024, 15 préavis ont été déposés (11 en 2023). Ils ont tous été adoptés.

Aucun préavis n'a été bouclé en 2024.

103 Règlements communaux

A la demande du Canton, la Municipalité a procédé à la révision intégrale du règlement pour le contrôle des habitants, de manière à pouvoir adapter le tarif des émoluments. Cet objet a été adopté par le Conseil communal en date du 6 mars 2024, puis approuvé par Mme Moret, Cheffe du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine le 8 avril 2024. Il est entré en vigueur au 1er juin 2024.

La Municipalité a également travaillé sur la révision du règlement pour le Conseil communal, pour introduire une commission permanente dénommée «Climat, Energie et Durabilité». Bien que déjà soumis au Canton pour examen préalable, la Municipalité a suspendu ce projet, en raison de la prochaine révision de la loi sur les Communes qui nécessitera de mettre à jour les règlements communaux pour les Conseils. La Municipalité a toutefois proposé au Conseil de désigner cette commission à bien-plaire, malgré l'absence momentanée de base légale.

Ayant été audité par la Cour des comptes, la Municipalité a entrepris la révision du règlement sur la gestion des déchets. Elle a toutefois interrompu ce processus, car le Département de l'environnement travaille actuellement sur une révision de la loi cantonale sur la gestion des déchets, dont l'avant-projet de loi sera publié courant 2025.

En 2024, elle a également poursuivi le projet d'introduction du stationnement payant. Se basant sur l'expérience d'autres Communes, telles que Bussigny et Nyon, la Municipalité a élaboré un projet de règlement et de directive. Une première version a déjà été soumise à la Direction générale des Affaires communales. Les remarques de la juriste ont permis d'affiner le projet. Les tarif minimaux et maximaux ont été communiqué à M. Prix.

104 Conventions, concessions, contrats, actes notariés

En 2024, la Municipalité a signé les conventions suivantes:

- une convention avec la société du Giron du Pied FVJC 2025 pour la mise à disposition d'une ligne de crédit d'un montant maximum de Fr. 100'000.00, suite à l'acceptation du préavis no 02/02.2024 par le Conseil communal.
- trois convention avec les CFF pour l'expropriation temporaire des DP 126 (ch. de Monnivert), DP 130 (chemin du Mont-de-Fourches) et de la parcelle communale no 1185 (ch. du Glapin).

- une convention à l'amiable avec le Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine pour le réaménagement de la route cantonale sur la parcelle communale n° 2021 à la route de Morges.

La Municipalité a aussi signé 2 servitudes en 2024 (5 en 2023), soit:

- servitude d'usage en faveur de la parcelle n° 346, sise au chemin du Cherrat 1a à 1d.
- servitude personnelle de passage public à pied et pour tous véhicules et canalisations quelconques, sur la parcelle n° 514, sise au chemin de la Moraine 9a à 9c et 11a à 11c.

Pour terminer, la Municipalité a signé un contrat de bail avec Swisscom pour l'antenne de téléphonie mobile du Chauchy.

105 Registre civique

3'872 électrices et électeurs (3'841 en 2023), dont 900 étrangers (883 en 2023), sont inscrits au registre civique au niveau communal.

4 scrutins se sont déroulés en 2024 (3 scrutins en 2023). La participation moyenne s'élève à 53,20% (43,98% en 2023).

En 2024, nous avons contrôlé 704 signatures (960 en 2023) pour des initiatives populaires fédérales ou des référendums. 120 d'entre elles n'étaient pas valables, soit 17,04% (125 en 2023, soit 13,02%).

106 Justice

106.01 Justice de Paix

La justice de Paix a prononcé 2 mises à ban (sans changement par rapport à 2023):

- Interdiction de stationner au chemin de la Scierie 2 à 10 et à la route de Buchillon 45a à 45d
- Interdiction de passer et de stationner au chemin du Glapin 2a.

108 Administration générale

108.01.02 Préfecture

Le Préfet, M. Boris Cuanoud, a procédé le 18 septembre, à sa traditionnelle visite. Le but de cette inspection est de s'assurer que les registres communaux soient bien tenus.

La Préfecture a aussi réuni tous les Syndics du district à trois reprises. Différents thèmes ont été abordés, comme l'hébergement des migrants, les monuments historiques, la loi sur les auberges et débits de boissons, le contrôle des champignons ou encore les archives communales. Des orateurs d'horizon très divers ont également été conviés à ces rencontres pour présenter leur organisme respectif (p. ex. la Direction générale du territoire et du logement ou la force cybersécurité du Canton CSIRT).

108.01.04 Achat/vente de terrains

La Municipalité a signé un contrat de vente d'une surface de 156 m^2 à détacher la parcelle communale n° 347 et de 146 m^2 à détacher de la parcelle communale n° 1310, conformément au préavis n° 01/02.2024 (aucune transaction en 2023).

108.02 Bourgeoisie et naturalisation

En 2024, nous avons reçu 48 dossiers de naturalisation. Le Service administratif a procédé en présentiel à l'établissement de 54 rapports d'enquête, qui concernent en tout 53 adultes et 39 enfants.

5 sessions de tests de connaissances ont pu avoir lieu et aucune audition facultative devant la commission des naturalisations n'a été nécessaire.

L'an dernier, 58 de nos habitants ont obtenu la nationalité suisse, dont 47 personnes avec la bourgeoisie de Saint-Prex.

108.03 Avis officiels (informations communales, La Balise, etc.)

La Balise est publiée quatre fois par an. Elle est envoyée à l'ensemble des habitants par La Poste, elle se trouve aussi en ligne sur notre site internet.

Les informations communales sont publiées chaque mois. Elles sont envoyées à l'ensemble des habitants par La Poste et se trouve en ligne sur notre site internet. Ce bulletin informe la population sur les différents événements et informations importantes.

108.04 Associations et relations extérieures

- L'Union des Communes Vaudoises et l'Association des Communes Vaudoises ont pour but de défendre les intérêts des Communes et leur autonomie propre aux valeurs vaudoises. Elles exercent un rôle de relais et de courroie de transmission entre l'Etat et les Communes et aident ces dernières à sauvegarder leurs prérogatives. Elles participent à des groupes de réflexion ou font connaître leur point de vue dès l'ébauche de certains projets.
- Littoral Parc: Saint-Prex est représenté par le Syndic au Comité et par un membre de la Municipalité à l'assemblée des délégués.

  Il s'agit de la plus grande zone d'activités du canton. Ce site stratégique se distingue par la pluralité de ses pôles de compétences. Les infrastructures sont adaptées aux start-ups, PMEs et multinationales à haute valeur ajoutée avec une accessibilité par le rail, l'autoroute, l'aéroport et en transports publics. L'Association des entreprises de Littoral Parc compte 250 entreprises pour 5'500 emplois.
- ARCAM: Saint-Prex est représenté par le Syndic au Comité, mais aussi par des membres de la Municipalité et des chefs de services dans les différents groupes de travail.

  Créée en 2009, l'ARCAM est l'interlocuteur officiel du Canton pour le développement économique du district de Morges. Elle fédère 54 Communes du district où environ 7'133 entreprises sont actives, générant 47'621 emplois.

  Son objectif principal est de promouvoir un développement économique harmonieux à travers une stratégie régionale cohérente. Elle encourage et soutient les initiatives d'intérêt régional, accompagnant les Communes, les entreprises et les porteurs des projets dans la réalisation de projets.

  L'ARCAM joue un rôle clé dans les domaines essentiels de l'aménagement du territoire, la mobilité, la promotion économique, le développement régional et le tourisme, contribuant ainsi activement à la prospérité et à l'attractivité du district.

L'ARCAM occupe, depuis l'été 2024, le dernier étage de l'ancienne administration communale au chemin de Penguey.

Le rapport de gestion de l'ARCAM sera publié en intégralité sur notre site Internet, dès sa publication.

- Région Morges: Saint-Prex est représenté par le Syndic au groupe de pilotage (GROPIL) mais aussi par des membres de la Municipalité et des chefs de services dans les différents groupes de travail.

  L'association Région Morges a été constituée en 2008. Depuis, elle vise la mise en place d'un projet de territoire intercommunal, respectant les enjeux locaux et répondant aux objectifs des planifications supérieures comme le Plan directeur cantonal (PDCn) ou le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM). Aujourd'hui, dix Communes font partie de l'association. Il s'agit de Denges, Echandens, Echichens, Lonay, Lully, Lussy-sur-Morges, Morges, Préverenges, Saint-Prex et Tolochenaz. Région Morges ne dispose pas d'un pouvoir décisionnel, mais occupe plutôt un rôle de facilitateur.

  À l'instar de chaque Municipalité au début de son mandat, l'association Région Morges s'est elle aussi dotée d'un programme de législature qui s'articule autour de cinq principes qui vont modeler notre territoire de demain:
  - Un territoire dynamique et porteur de valeurs écologiques: les agglomérations sont les secteurs permettant le plus facilement d'acquérir des comportements durables grâce à l'efficacité des transports publics et des infrastructures de mobilité douce.
  - Un territoire apaisé: réduire ses déplacements quotidiens motorisés. Avoir son lieu de travail, son école, son médecin, ses loisirs et ses commerces un peu plus près de chez soi et/ou bien reliés en transports publics et en mobilité douce, c'est un peu plus de temps pour soi.
  - Un territoire résilient: pour planifier un territoire plus frais en été et une gestion des eaux de pluie permettant à la fois d'absorber le surplus de précipitations et de palier la sécheresse. La végétalisation, les cours d'eau et des sols perméables sont nos plus grands alliés!
  - Un territoire plein de ressources et d'énergie: soleil, géothermie, agriculture, patrimoine arboré et bâti, la région morgienne est dotée d'atouts primordiaux pour une production et consommation durables. Région Morges s'engage à promouvoir la production et la consommation d'énergies locales et durables.
  - Un territoire force de propositions: se former, s'informer et informer, engager les bons experts, diffuser la culture de la transition écologique, Région Morges s'engage à trouver et proposer les meilleures solutions en urbanisme, mobilité et environnement pour atteindre ses objectifs!

- Relations inter-municipalités: la Municipalité a rencontré les Autorités de Villars-sous-Yens le 3 juin, celles de Tolochenaz le 1er octobre et celles de Morges le 7 octobre pour partager un moment convivial. La traditionnelle rencontre Etoy, Buchillon et Saint-Prex (EBS) s'est déroulée le 21 novembre à Etoy.

108.05 Promotion de la Commune (tourisme, concours photos)

Cette année, Pierre Corajoud a guidé quatre balades (contre 6 en 2023), dont 2 sur le thème des arbres et 2 dans le Bourg au fil d'anecdotes et d'histoires sur les lieux.

Ayant constaté un certain essoufflement, la Municipalité a décidé d'organiser désormais le concours photos tous les deux ans. Le thème retenu pour 2024 était «Laissons dire et fêtons bien». Sept photos ont été reçues.

En raison du faible nombre de participants aux dernières éditions, le concours des balcons fleuris a été supprimé. A la place, une initiative a été lancée en mai pour encourager la population à végétaliser et embellir la Commune. Entre le 15 et le 30 juin, un jury a parcouru les rues aléatoirement et sélectionné trois gagnants, sans inscription préalablement en se basant uniquement sur la visibilité depuis l'espace public. Les lauréats ont été informés et ont reçu un petit cadeau. Par ailleurs, des réflexions ont été soulevées pour des projets futurs en collaboration avec le SEEP pour développer de nouveaux projets participatifs, tels que des cours sur l'entretien des plantes, l'implication des habitants dans la végétalisation des espaces publics, et la création de bacs fleuris ou potagers.

Le rapport de gestion de Morges Région Tourisme sera disponible en intégralité sur notre site internet, dès sa parution.

108.06 Réceptions officielles (nouveaux habitants, jeunes citoyens, aînés, etc.)

La Commune de Saint-Prex a organisé les réceptions importantes suivantes:

- La réception des entreprises a eu lieu le 25 avril au Vieux-Moulin, avec trois entreprises qui ont été invitées en tant qu'intervenantes.
- La sortie des aîné(e)s a eu lieu le 26 juin sur le bateau Lausanne avec plus de 300 participants.
- Les promotions scolaires ont eu lieu le 29 juin au Vieux-Moulin.
- La réception des jeunes citoyens a eu lieu le 28 novembre au carnotzet.

Anniversaires des aîné(e)s:

- 7 personnes (contre 6 en 2023) ont fêté leurs 90 ans en 2024.
- 1 centenaire a été fêté le 28 août 2024.

Nous avons également adressé nos vœux à 28 personnes qui ont eu 80 ans, 26 qui ont eu 85 ans et 31 autres personnes âgées de 91 ans et plus, soit en totalité 93 personnes.

108.07 Transports et communications

Nous poursuivons notre partenariat avec la CGN pour la vente de cartes journalières. Cependant, depuis mars 2024, ces cartes sont devenues nominatives et datées. Nous devons les commander en ligne devant l'usager et les lui remettre contre paiement.

Depuis le changement du système de commercialisation décidé par la régie fédérale, il est possible pour tout un chacun de commander directement des cartes CFF, dont le prix varie en fonction de la date du voyage (plus c'est tôt, moins c'est cher), de la classe et de la possession ou non d'un abonnement demi-tarif. Les personnes qui n'ont pas d'accès à Internet peuvent venir à l'administration pour acheter une carte CFF.

108.08 Personnel communal

L'année 2024 a été marquée par une rotation importante du personnel (17%), en raison notamment de sept départs. Le départ du chef du service de l'environnement et des espaces publics a nécessité des efforts importants pour son remplacement et la réorganisation de ce service. Ces changements ont également entraîné le recours à des auxiliaires pour pallier le manque de personnel.

À chaque vacance de poste, la Municipalité a accordé une attention particulière aux candidatures d'anciens collaborateurs de Vetropack, afin de limiter autant que possible l'impact de la fermeture de cette industrie locale. Grâce à cette démarche, la Commune a pu engager trois personnes issues de Vetropack.

En 2024, pas moins de deux cent cinquante courriels ont été échangés entre les anciens employés de Vetropack, le Syndic, les RH et des entreprises, que ce soit pour soutenir des candidatures, transmettre des CV ou établir des contacts avec d'autres Communes et sociétés susceptibles d'offrir des emplois.

L'année 2024 a, de plus, été marquée par un départ à la retraite, un congé maternité, l'engagement de trois nouveaux apprentis, l'arrivée d'un garde-port et le décès tragique d'un collègue.

Enfin, il convient de souligner l'expérience réussie de l'engagement d'un civiliste.

Voici quelques indicateurs RH:

- Effectif global:
  Au 31 décembre 2024, l'administration comptait 74 collaborateurs, correspondant à 53,30 équivalents temps plein (ETP). Cet effectif n'inclut pas le Syndic, les municipaux, la secrétaire du Conseil communal, ainsi que le médecin et le dentiste scolaires, ni les auxiliaires.

  À la fin de l'année, la parité hommes-femmes était presque atteinte en nombre de personnes. Toutefois, les hommes occupent majoritairement des postes à temps plein, tandis que les femmes travaillent plus souvent à temps partiel.

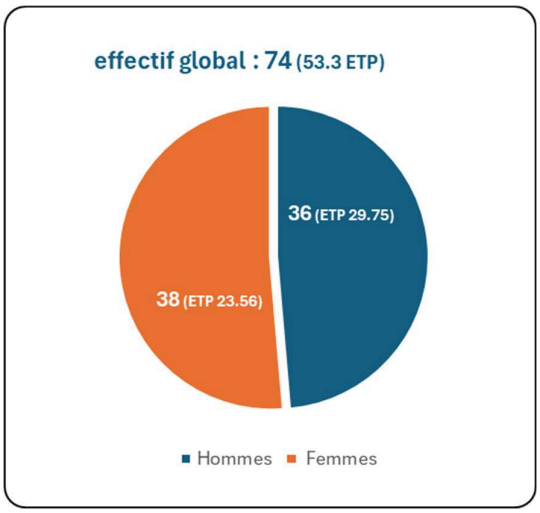

  En ce qui concerne l'âge des employés communaux, la plupart d'entre eux se situent dans la tranche 50-60 ans; cela signifie que dans les cinq à dix ans à venir, nombre d'entre eux seront à la retraite. L'enjeu consiste à assurer la relève.

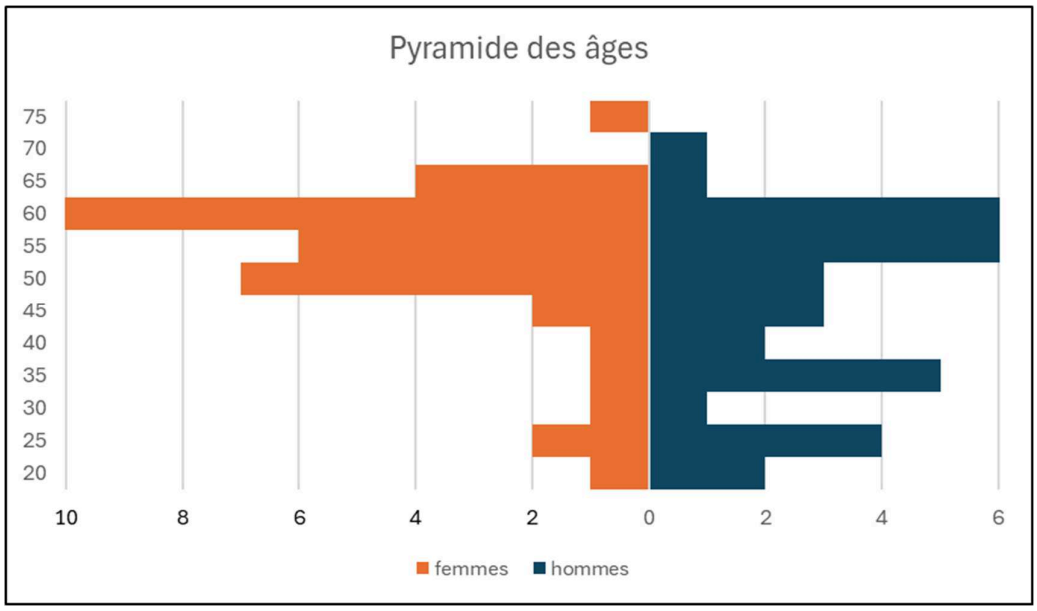

Le graphique ci-après nous renseigne sur la répartition en équivalent temps plein (ETP) du personnel communal dans les différents secteurs, pour un total de 53,307 ETP.

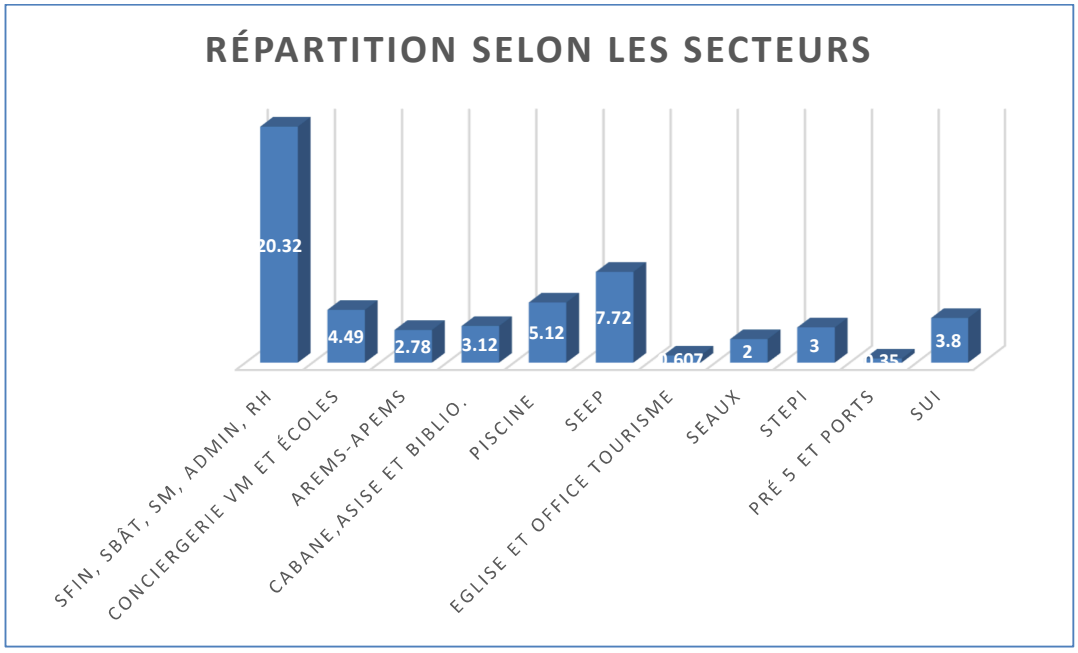

- Fidélité des collaborateurs soumis au statut du personnel communal:

  - 15 ans de service: M^me^ Silva Ribeiro Isabel, aide-concierge
  - 20 ans de service: M^me^ Golaz Brigitte, aide-concierge
    M^me^ Machado Maria Madalena, aide-concierge
    M. Denis Berger, employé polyvalent au SEEP

- Taux de rotation:

  Au cours de l'année 2024, le taux de rotation du personnel (turnover) a été de 17%, soit 12 départs pour 14 arrivées pour un effectif moyen de 77,5 personnes.

  Contrairement à 2023, les mouvements d'auxiliaires et de surveillants de devoirs n'ont pas été pris en compte, ce qui explique la différence de taux entre les deux années. Toutefois, le taux de rotation reste tout aussi élevé en 2024.

  Pour rappel, le taux de rotation c'est le nombre de départs + le nombre d'arrivées divisé par 2 et divisé par l'effectif moyen.

	Global	Global
	2023	2024
Nbr départs	11	9
Fin de CDD	2	3
Nbr départs de surveillants leçons	7	0
Engagements	20	14
Effectif moyen	83	77,5
Turnover	24%	17%

- Engagement: 14 personnes, soit:
  - 1 chef du service du SEEP
  - 1 exploitant à la STEPi (ex-Vetropack)
  - 1 employé polyvalent au SEEP (ex-Vetropack)
  - 1 aide-concierge en CDD
  - 1 garde-bains
  - 1 assistante technique au SUI
  - 3 ex-apprentis en CDD
  - 1 apprenti employé de commerce (ex-Vetropack)
  - 2 apprentis agents d'exploitation
  - 1 garde-ports
  - 1 suppléante à l'encadrement pour le SESAF
- Départs (volontaires, licenciements, retraite, décès ou fin de CDD): 12 personnes, soit:
  - 1 chef du service du SEEP
  - 2 exploitants à la STEPi
  - 3 employés polyvalents au SEEP
  - 1 aide-concierge à la cantine de Sous-Allens
  - 1 garde-bains
  - 1 assistante technique au SUI
  - 2 ex-apprentis en CDD
  - 1 apprentie employée de commerce

  En plus de ces mouvements de personnel communal, relevons l'engagement de la secrétaire et de la huissière du Conseil communal.

- Suppléance à l'encadrement AREMS-APEMS:

  En 2024, seule une enfant a nécessité un accompagnement spécifique en raison d'une situation de handicap. Le salaire horaire pour le temps consacré à la suppléance à l'encadrement est pris en charge par le Canton. Toutefois, les frais relatifs à l'administration du personnel restent à la charge de la Commune.

- Temporaires, auxiliaires, stagiaires et autre:

  En 2024, afin de compenser les mouvements de personnel et le sous-effectif temporaire, la Commune a recruté 7 auxiliaires ou employés temporaires, dont 1 civiliste.

  Depuis le 15 janvier, le SEEP accueille durant deux demi-journées par semaine, en tant que poste intégré, un auxiliaire de la Fondation de Vernand.

  Tout au long de l'année, la Commune a accueilli cinq stagiaires, étant pour la plupart scolarisés à Saint-Prex.

- Gestion du temps de travail:

  Dès le 1er février, l'enregistrement du temps de travail sur Kelio a été introduit dans cinq services ou secteurs, à savoir Cabane des Jeunes, Cantine du Cherrat, SEEP, service des bâtiments et STEPi. Le but de ce système est, en premier lieu, de permettre un meilleur suivi des vacances et des heures supplémentaires.

- Nettoyages d'été:

  Huit jeunes, âgés au minimum de 16 ans, ont été engagés dans le cadre des nettoyages d'été pour le Centre culturel et sportif du Vieux-Moulin, le collège du Cherrat et celui de Sous-Allens durant les deux premières semaines des vacances d'été, soit du 1er au 12 juillet 2024.

- Journée «Oser tous les métiers» (JOM):

  La JOM a eu lieu le jeudi 14 novembre. Neuf enfants ont participé à cette journée, dont un venant de l'école d'Apples. Le programme initial prévoyait, entre autres, la visite de la STEPi. Cependant, en raison du décès tragique d'un des exploitants, celle-ci n'a pas eu lieu. Les enfants ont été accueillis à l'administration communale puis ont visité la déchèterie, avec un jeu «comment trier ses déchets» et une visite des terrains de Marcy et de la Cabane des Jeunes. Un repas-pizza a été organisé à la cafétéria de l'administration communale, suivi d'une présentation des différents services (services des finances, des bâtiments, de l'urbanisme et des infrastructures, de la population, secrétariat municipal et guichet). La journée s'est terminée par un quizz sur la Commune et la délivrance d'un diplôme JOM.

- Barbecue et repas de Noël du personnel communal:

  Le 30 mai, le BBQ du personnel communal, prévu aux abords des terrains de pétanque, à côté du terrain de foot du Vieux-Moulin, a dû être déplacé à la cafétéria de l'administration communale en raison d'une météo défavorable. Quarante-cinq personnes ont participé à cet événement.

Le vendredi 13 décembre, le repas de Noël, placé sous le thème «noir et doré», a réuni une septantaine de collaboratrices et collaborateurs, retraitées et retraités, tous plus étincelants les uns que les autres. La soirée a été rythmée par un loto, dont les dons ont été offerts par des commerçants locaux, que nous remercions chaleureusement, ainsi que par une soirée dansante animée par le DJ Fred Nickl de Lunika Events. L'événement a été immortalisé par la photographe Kathleen Lier.

108.09 Economat, mobilier, information, télécom

Notre infrastructure informatique est en continuelle évolution. Fin 2024, nous avions 43 utilisateurs qui utilisaient nos serveurs et nos programmes (45 en 2023). A cela, il faut ajouter 18 collaborateurs qui ont uniquement une messagerie ou une licence Outlook (17 en 2023).

L'infrastructure IT de la Commune est entièrement virtualisée. Cela veut dire que nous n'avons aucun serveur au sein du bâtiment administratif, ce qui nous évite l'entretien et la mise à jour d'une salle serveur et nous protège également des risques inhérents, tels que feu, inondation, etc. L'hébergement de nos systèmes et de nos données est en Suisse. Les sauvegardes (encryptées) sont stockées en Europe. Nos différents systèmes sont maintenus et mis à jour régulièrement.

A l'administration, nous utilisons des terminaux. Il n'y a donc pas d'ordinateur avec des données stockées en local.

Aucun incident n'est à signaler durant l'année écoulée, nos services ont toujours été disponibles.

108.11 Dons effectués par la Commune

La Municipalité soutient chaque année différentes structures. Au vu du nombre élevé de demandes, elle privilégie les organismes locaux.

108.12 Fondation Irène Leroy

La Commune de Saint-Prex gère l'administration et la comptabilité de cette fondation, qui vient en aide aux plus démunis de manière ponctuelle. Le Conseil de fondation se réunit habituellement une fois par année en mai, sous la présidence de M. le Syndic qui œuvre comme Président de la fondation. En décembre, une séance extraordinaire a été agendée, afin de discuter des travaux éventuels pour une amélioration des performances énergétiques du bâtiment du Vieux-Collège 11.

IV. Finances

La parole à… Anthony Hennard, vice-syndic

L'année 2024 ressemble à celle de 2023. Nous continuons de subir une crise majeure en lien direct ou indirect avec la guerre en Ukraine. Malgré une inflation stabilisée, des problèmes d'approvisionnement, ainsi que des coûts énergétiques toujours en dessus de leurs valeurs moyennes, impactent durement notre population et notre Commune.

L'entier des éléments extraordinaires auxquels nous avons dû faire face se reflète évidemment sous différents comptes dans les états financiers.

L'année 2024 marque aussi le passage à la norme comptable MCH2.

Nous n'avons pas observé d'entrée exceptionnelle de l'impôt cette année.

Malgré tout, nos finances communales présentent un bouclement de l'exercice 2024 avec une marge d'autofinancement de Fr. 4'841'242. Les revenus enregistrés sont en forte baisse de 12,6% en comparaison de 2023.

202 Comptabilité générale

Le résultat opérationnel 2024, après s'élève à Fr. 2'805'487 d'excédents de revenus par rapport aux dépenses, alors que le budget prévoyait un résultat négatif de Fr. 1'234'000. La marge d'autofinancement de la Commune au 31 décembre 2024 (résultat avant amortissements non financiers et mouvements de réserve) se monte, quant à elle, à Fr. 6'829'183 contre Fr. 2'284'880 au budget et Fr. 4'841'242 au 31 décembre 2023. Par rapport au budget, ce résultat peut être qualifié de très bon; mais il est à relever qu'un acompte de Fr. 2'503'055 a été versé par l'ECA pour la reconstruction de notre nouveau Centre Technique Communal (CTC).

203 Impôts et taxes (y compris arrêté d'imposition)

Nous constatons une baisse importante des recettes fiscales de Fr. 3'424'536. Les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques sont stables à Fr. 16'891'862, contrairement aux impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales (Fr. 7'031'850) qui baissent de Fr. 2'826'529 (Fr. 9'858'379) soit une baisse de 28,6%. Il est à relever que le budget (Fr. 9'000'000) avait été établi à la suite d'une visite à l'Administration cantonale des impôts (ACI). A l'opposé des impôts des personnes physiques qui sont, sauf exceptions, relativement stables et aisément prévisibles, en ce qui concerne les personnes morales, quelques contribuables influent de manière importante sur les impôts. Nous remarquons que, même en prenant compte des informations à disposition de l'ACI, il est très difficile de prévoir ces rentrées fiscales.

«Les charges de personnel» (30) se montent à Fr. 5'968'674 contre Fr. 6'116'700 au budget et Fr. 6'011'020 pour l'année 2023. Elles sont donc stables, tout comme le nombre d'EPT de 53,30 au 31 décembre 2024 contre 53,17 en 2023.

Les charges des comptes 31 «Charges de biens et services et autres charges d'exploitation» ont été globalement bien maîtrisées. Elles se montent à Fr. 5'461'721 au 31 décembre 2024, soit en baisse de Fr. 265'744 par rapport à 2023 et de Fr. 484'499 par rapport au budget.

Il est encore à signaler qu'entre les deux exercices, le nombre d'habitants pris en compte pour les calculs officiels (SCRIS) se monte à 5'868 habitants au 31 décembre 2024, en diminution de de 39 personnes.

Les chiffres du SCRIS ne tiennent pas compte de certaines catégories d'habitants, contrairement au service de la population qui prend en compte les catégories «établis» et «en séjour». En outre, ils ne sont pas arrêtés à la même date, ce qui explique la différence avec les indications figurant dans le chapitre IX.

204 Service financier

204.04 Emprunts

Les emprunts de la Commune ont diminué de 5,35 millions de francs en 2024. Les dépenses sur préavis sont de Fr. 4'742'285.29 pour le patrimoine administratif (14) et Fr. 1'101'112.82 pour le patrimoine financier, soit Fr. 5'843'398.11.

Au 31 décembre 2024, les emprunts totaux se montent à Fr. 56'150'000 contre Fr. 61'500'000 au 31 décembre 2023. La diminution est expliquée par l'amortissement annuel de deux emprunts auprès de PostFinance ainsi que le remboursement d'un emprunt échu.

206 Assurances

L'ECA nous a accordé une prolongation jusqu'en juin 2025 pour obtenir l'indemnisation concernant la reconstruction des locaux du Glapin qui ont brûlé le 29 juin 2020. Des demandes d'acompte ont été transmises régulièrement depuis le début des travaux, en fonction des factures reçues des adjudicataires.

Sur recommandation de notre courtier en assurances, nous avons reconduit tacitement les contrats d'assurance pour la perte de gain maladie, la responsabilité civile, ainsi que les véhicules à moteur.

VI. Domaines et bâtiments / propriétés communales

La parole à…

- *Anouk Gäumann, municipale*

Quelques mois ont suffi à la forêt meurtrie du Coulet, après la tempête du 22 juin 2023, pour montrer des signes encourageants de repousse. Son rétablissement complet prendra plusieurs années. Les forestiers veillent à son renouveau en éliminant les espèces invasives qui pourraient compromettre sa régénération. Les stères de bois issus des arbres tombés lors de cette tempête sont vendus aux citoyennes et citoyens, offrant ainsi une ressource locale et durable pour chauffer les foyers saint-preyards.

Côté lac, l'année 2024 marque l'engagement d'un nouveau garde-port, chargé du contrôle des infrastructures de Taillecou et du Coulet. Véritable courroie de transmission entre les navigants et les services communaux, il veille par exemple au maintien des équipements et aux variations du niveau du lac qui pourraient fragiliser les amarres et les aménagements portuaires. Passionné par les activités lacustres, très engagé dans la société de sauvetage, c'est une personnalité clé pour le bon fonctionnement de nos ports.

- *Jan von Overbeck, municipal*

En plus des activités traditionnelles, le service des bâtiments a eu de nombreuses activités en relation avec la crise énergétique et la volonté d'accélérer la transition énergétique, en particulier dans le domaine de l'électricité, qui se sont poursuivies en 2024. La Municipalité a initié une collaboration avec HERUS de l'EPFL, afin d'une part de faire une planification à long terme, ainsi que pour être à la source des innovations technologiques.

Le plan cantonal vaudois des énergies vise une production de 30% d'énergie renouvelable en 2030. Le plan directeur communal des énergies, déposé le 28 septembre 2022 au Conseil communal, montre que notre Commune produisait environ 3% d'énergie renouvelable en 2022; actuellement nous sommes à 15%. Nous sommes en très bonne position par rapport aux buts fixés par le Canton. Cependant, le chemin est encore long et coûteux.

Sur la base du plan directeur des énergies, nous avons débuté une évaluation des systèmes de chauffage à distance (CAD) et nous avons mené des discussions avec différents prestataires. Avec la fermeture de Vetropack, nous n'avons actuellement pas de source de chaleur pour établir des réseaux CAD. Ainsi, le sujet principal est d'évaluer les options techniques possibles pour avoir une source fiable et pérenne.

Dans le même esprit, la Municipalité a initié des projets d'isolation de ses bâtiments, ceci en ligne avec la stratégie «chaleur» de la Confédération. Ainsi, les préavis n^{os} 11/12.2023 et 08/06.2024 pour financer la rénovation, assainissement énergétique et isolation du centre sportif et culturel du Vieux-Moulin ont été accepté par le Conseil communal. Durant l'année 2024, la planification pour la réalisation, ainsi que les procédures d'appels d'offres ont pu être réalisées, afin que les travaux puissent commencer début juin 2025.

303 Domaines communaux

303.01 Terrains, parcelles communales, étangs

Pour la première fois depuis la construction de l'immeuble du «Clos du Cerisier» situé au chemin de la Scierie, la société Alterimo a reçu deux résiliations pour les logements adaptés. Conformément au règlement mis en place, la gérante a consulté le CMS et la Commune pour la relocation de ces appartements. La Municipalité a validé les dossiers proposés. Une des deux locataires résidait déjà à Saint-Prex.

303.02 Forêts, triage forestier de Ballens-Mollens, chemins forestiers

Dans le bois du Cherrat, un entretien courant a été réalisé en été, soit un débroussaillage des sentiers et des digues, ainsi qu'un abattage sécuritaire des arbres secs.

Au boisé du Coulet, des fauchages ciblés ont été réalisés pour nettoyer les plantations des adventices.

Au lieu-dit la Rapaz, pour contenir et affaiblir la Renouée du Japon, plusieurs arrachages ont été réalisés en alternance avec le SEEP. Des sapins Nordmann ont été plantés sous la ligne électrique et les plantations entretenues.

Au Boiron, des arbres se sont renversés en amont et en aval de la passerelle «Roger Burri», située à proximité de la Maison de la Rivière. Des nettoyages ont dû être réalisés.

24 stères de bois provenant des arbres tombés au Coulet lors de la tempête du 22 juin 2023, sont proposés à la vente aux citoyens.

Les Communes du triage forestier de Ballens (Ballens, Berolle, Buchillon, Etoy, Lavigny, Yens et Saint-Prex) organisent chaque année, à tour de rôle, une rencontre récréative familiale à la fin de l'été, avec enfants et petits-enfants, pour faire découvrir leurs forêts aux membres des autres Municipalités et à leurs chefs de service. L'inspecteur et le garde-forestier sont également conviés à cette journée. Cette dernière a eu lieu le 24 août à Etoy.

303.04 Jardins communaux

De nouvelles directives ont vu le jour et ont été envoyées à tous les locataires. Les tarifs ont été adaptés pour les nouveaux locataires, mais ils restent néanmoins très attractifs. Une caution est désormais demandée lors de la conclusion d'un contrat de location. En effet, suite au départ d'un locataire non solvable, la Commune a dû engager des frais non négligeables de remise en état de la parcelle. Sa volonté est désormais de morceler à chaque départ les surfaces des jardins qui répondaient à un besoin dans le passé, mais qui maintenant deviennent une charge pour les locataires. Ceci permet également d'augmenter l'offre.

Nous avons attribué 5 jardins à de nouvelles personnes, dont 4 suite à des résiliations et 1 suite à un décès. Nous avons également procédé à un changement de toche, car la toche initiale du locataire était dans la zone à réaffecter.

À relever que parmi ces attributions, 3 jardins ont été fractionnés pour les raisons évoquées précédemment. Il reste encore 2 jardins en attente de nouveaux locataires.

Une liste d'attente de 53 personnes existe et nous attribuons les jardins en suivant cette liste.

À noter également que 2 autres résiliations ont été effectuées en 2024, mais celles-ci prendront effet en 2025.

303.05 Ports communaux (Taillecou et places à terre du Coulet)

46 demandes d'inscription ont été traitées durant l'année 2024 (48 en 2023) pour le port de Taillecou. Aucune place n'a pu être attribuée en 2024 (5 en 2023). Au 31 décembre 2024, la liste d'attente contenait 537 inscriptions (491 en 2023).

Pour les places à terre du Coulet, nous avons reçu 3 demandes d'inscription en 2024 (pas de changement par rapport à 2023). Une place a été attribuée en 2024 (pas de changement par rapport à 2023). Au 31 décembre 2024, la liste d'attente contenait 27 inscriptions (26 en 2023).

Aucun changement durant l'année 2024 concernant les planches à voile.

La Municipalité a nommé un garde-port officiel, afin d'assurer un suivi plus efficace des problématiques liées aux ports. En coordination avec le SUI, celui-ci assure une présence régulière aux ports et supervise les travaux d'entretien.

303.06 Transactions en cours

Après avoir étudié l'acquisition du DP 167 (situé au Coulet), la Municipalité, en concertation avec la Direction générale des immeubles et du patrimoine, a évalué sa valeur. Toutefois, le prix demandé par le Canton étant jugé trop élevé, elle a décidé de ne pas donner suite à cet achat.

Ce terrain, relevant du domaine des eaux du lac sous compétence cantonale, aurait été remblayé dans les années 1970-1980. Actuellement utilisé par la Commune, il se trouve dans une situation particulière en termes d'affectation. Pour en modifier l'usage, la Commune devrait en devenir propriétaire. Face au coût demandé, elle a choisi de maintenir le statu quo et de renoncer à toute modification.

Nous avons été approchés par trois entreprises qui sont intéressées à construire une halle industrielle et artisanale sur la parcelle communale n^{o} 347 du Glapin. Les discussions ont permis d'aboutir à un accord pour un droit distinct et permanent (DDP). Un préavis a été déposé en mars 2025 pour obtenir l'aval du Conseil pour cette transaction.

304 Locations de salles

La salle de spectacles du Vieux-Moulin a été utilisée quasiment tous les week-ends, sauf pendant les vacances scolaires, pour des activités des sociétés locales (spectacles, concerts, repas de soutien, matchs aux cartes, lotos, etc.), pour des réceptions officielles, mais également pour des soirées privées (repas d'entreprises, anniversaires et mariages), les spectacles des écoles et les promotions.

Les salles du 1er étage sont également mises à disposition ou louées à des tiers pour des séminaires, des assemblées de PPE, des cours divers, des répétitions ou des réunions des sociétés locales.

305 Bâtiments communaux

Notre parc immobilier est constitué de 154 appartements en location, 146 places de parc, 12 places visiteurs, 8 garages, 16 locaux commerciaux, ce qui correspond à ce jour à 250 locataires.

Au niveau des appartements, nous avons enregistré un taux de rotation d'environ 12% avec 18 changements de locataires (17 en 2023), soit:

- Lussy 3: 2 appartements (2x 2,5 pièces,)
- Epondaz 1: 5 appartements (2x 1,5 pièce, 1 x 2,5 pièces, 1x 3,5 pièces, 1x 4,5 pièces)
- Epondaz 3: 1 appartement de 2,5 pièces
- Epondaz 5: 2 appartements (1x 1,5 pièce, 1x 2,5 pièces)
- Epondaz 7: 4 appartements (2x 1,5 pièce, 1 x 2,5 pièces, 1x 4,5 pièces)
- Perdtemps 1: 1 appartement de 3,5 pièces
- Cheminet 6A: 1 appartement de 2,5 pièces
- Pont-Levis 11: 1 appartement de 4,5 pièces
- Pré 5: 1 appartement de 1,5 pièce

Nous avons 227 personnes inscrites sur notre liste d'attente, tous types de logements confondus.

Voici quelques exemples de travaux que nous avons entrepris en 2024:

- Changement d'une colonne de chute dans l'immeuble Epondaz 5
- Remplacement de l'ascenseur de l'immeuble Epondaz 7
- Remise en conformité des abris PCi suite contrôle périodique dans les immeubles de l'Epondaz 1, 3, 5 et 7, ainsi qu'au Cheminet 6a et b
- Remise en conformité de l'abri PCi suite contrôle périodique et rafraichissement peinture du hall d'entrée dans l'immeuble du chemin du Pré 5
- Remise à niveau de 4 logements (Cheminet 6a, Epondaz 1, 5 et 7) lors du changement de locataires (rafraîchissements en peinture et sols)
- Remplacement d'un agencement de cuisine d'un appartement de 3,5 pièces dans l'immeuble sis au Cheminet 8
- Peinture cage d'escaliers, porte d'entrée, retouches sur garde-corps et remplacement des boîtes aux lettres dans l'immeuble Perdtemps 1
- Diverses remises en état en cours de location pour des remplacements d'appareils ménagers, stores, remises à niveau électrique et réparations diverses

La mise en faillite du tenancier de l'Auberge de l'Union a été prononcée le 23 septembre 2024. Les locaux ont été vidés et nous avons pu récupérer les clés fin septembre. La Municipalité étudie les propositions reçues pour la reprise des locaux.

Le chantier de rénovation des bâtiments ECA n^{os} 258 (Pont-Levis 14) et 259 (Grand-Rue 1), de la place de l'Horloge et la création d'espaces commerciaux, a débuté fin 2023. Il devrait se terminer en juillet 2025.

Pour rappel, une première étude a été réalisée conjointement avec la «Maison du tourisme» en 2015/2016. Ce projet a été abandonné. Il a ensuite été repris en 2021/2022. Nous avons alors fait le choix constructif de réaliser trois logements et des locaux commerciaux. Un préavis a été accepté par le Conseil communal le 28 septembre 2022. Nous avons obtenu un permis de construire sur cette base.

306 Bâtiments publics

Le vent s'est déchaîné en juin 2023, causant des dégâts sur quelques bâtiments communaux, tels que l'administration communale, l'immeuble du Vieux-Collège 11 et celui du chemin du Pré 5, le temple, la Tour de l'Horloge, l'ancien local du feu au Chauchy et le collège du même nom, ainsi que les collèges du Cherrat et de Sous-Allens. Les bâtiments ont été protégés et sécurisés immédiatement après les événements. Les réparations sont terminées.

Voici quelques exemples de travaux que le service des bâtiments a entrepris en 2024:

- Peinture des façades de la station de relevage P1 (place du Lac), remplacement des deux portes et des fenêtres des WC publics par des éléments en PVC. Les deux autres portes et deux fenêtres restantes seront changées en 2025.
- Peinture des façades de la station de relevage P2 (place d'Armes), remplacement des portes de WC publics et de celle de la station de relevage, ainsi que des fenêtres côté Jura par de nouvelles portes et fenêtres en PVC. L'autre face est encore en bon état.
- Remise en état des édicules publics, en lien avec de nombreuses déprédations, nécessitant peinture et le remplacement des accessoires (sièges, brosses WC, distributeurs de papier WC, distributeurs d'essuie-mains et de savon).
- Création d'un couvert à voitures au Vieux-Moulin recouvert de panneaux solaires photovoltaïques
- Contrôle, recharge et remplacements de plusieurs extincteurs, suite à des actes de vandalisme, et installation de coffrets verrouillés pour les extincteurs situés dans le parking de Sous-Allens limitant ce genre d'incidents.
- Modification du système d'eau chaude sanitaire du Centre sportif de Marcy pour éradiquer le problème de salmonellose dans les douches. Installation d'un nouveau tuyau et de mélangeurs.
- Remplacement du vase d'expansion, d'un écran de supervision, de luminaires avec passage aux LED, du lavabo du bureau des fournitures scolaires, d'une colonne de lavage, réparation/remplacement de stores, réparation de la chaudière à pellets, de l'ascenseur, du four et du lave-vaisselle de la cantine, d'une fuite d'eau pluviale, du parquet du bureau du directeur, installation d'une timbreuse, d'une antenne wifi dans les abris de protection civile pour la société de tir, création d'une salle d'allaitement, curage d'une colonne de chute, nettoyage de graffitis, achat de mobilier pour des salles de classe, le tout au collège du Cherrat
- Réparation des rideaux de séparation entre les salles de gym du Centre sportif du Cherrat et de la porte coulissante du local des enseignantes, mise en place d'une signalétique, installation de cylindres électroniques, remplacement de la porte coulissante du sas, suite à une tentative d'effraction, des portes des armoires de la buvette, des onduleurs et de panneaux solaires, remplacement du clapet récupérateur à plaques du monobloc vestiaires, entretien des engins

- Réparation chaudière pellets au collège de Sous-Allens, remise en état des murs de la salle de rythmique, peinture anti-graffitis des façades et changement de luminaires dans celle-ci, ainsi que dans une salle de classe et sous le couvert extérieur coté Genève (passage aux LED), peinture anti graffitis nettoyage des vitres, réparation de fenêtres et de stores, contrôle OIBT, remplacement pressostat (interrupteur électrique) de la chaufferie, remplacement du panneau du parking souterrain, concept sécurité incendie mur grimpe.
- Remplacement de luminaires dans une salle de classe du collège du Chauchy, réparation des tuiles cassées, remise en état du plafond d'une salle de classe suite à un dégât d'eau, nettoyage des vitres, réparation de la clôture, déménagement d'une classe à Sous-Allens.
- Changement du cylindre de la porte principale de l'UAPE du Chauchy, remplacement de luminaires et des interrupteurs dans le couloir, peinture des WC, installation d'un luminaire dans la nouvelle cabine WC, changement de boutons à cylindre des armoires, réparation d'une fenêtre et du lave-vaisselle.

Durant l'année 2024, le service des bâtiments a suivi avec nos mandataires externes le projet de reconstruction des locaux du Glapin, détruits par le feu en 2020. Ce bâtiment porte désormais le nom de CTC (centre technique communal). Les travaux devraient être achevés au mois d'avril 2025.

Les panneaux photovoltaïques de la STEPi sont en fonction depuis le mois d'octobre 2024. Plusieurs tableaux électriques ont été remis à neuf, afin de pouvoir recevoir l'énergie produite.

Les panneaux photovoltaïques installés sur le nouveau couvert du parking du Vieux-Moulin sont en fonction depuis la fin de l'été 2024. Des modifications ont été entreprises à la station de pompage pour recevoir l'énergie produite par ces panneaux.

Le service des bâtiments a finalisé les études sur l'assainissement énergétique, la rénovation, la mise en conformité du Centre culturel et sportif du Vieux-Moulin, ainsi que la pose de panneaux photovoltaïques (670 m^2) sur le toit de ce bâtiment. La partie isolation, production de chaleur et panneaux photovoltaïques sur la toiture a été validée par le Conseil communal dans un premier temps, la partie rénovation et mise en conformité a fait l'objet d'un nouveau préavis qui a été validé le 25 septembre 2024.

307 Installations sportives

Du 28 juin au 25 juillet, la Commune a saisi l'opportunité d'enrichir son offre sportive estivale. Un pumptrack a été installé au Cherrat, entre la piscine communale et les salles de gym. Cette infrastructure composée de différents éléments mobiles a été mise à disposition gracieusement par le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS). Elle est accessible à tous les engins à roues non motorisés, tels que vélos, trottinettes, skateboards et patins à roulettes. Une participation forfaitaire a été demandée à la Commune pour les frais de transport, de montage et de démontage.

307.01 Infrastructures sportives du Vieux-Moulin

Notre mandataire a effectué les divers entretiens saisonniers prévus contractuellement sur le terrain naturel.

Un sursemis du terrain de foot a dû être réalisé au vu de sa dégradation à la suite des fortes pluies qui ont eu lieu la veille du tournoi annuel du club.

Un filet de protection de la fosse de saut en longueur a été changé au début de l'année.

307.02 Centre sportif de Marcy

Notre mandataire a effectué les divers entretiens saisonniers prévus contractuellement sur le terrain synthétique et le terrain naturel.

Nous avons changé tous les filets de buts fixes et effectué des micro-fentes de sable sur le terrain naturel, afin d'améliorer le drainage.

307.04 Local du Chauchy (ex pompiers)

Les intempéries du 22 juin 2023 avaient provoqué de lourds dégâts sur ce bâtiment. Nous avons remis l'ensemble de ce bâtiment en état, soit:

- Charpente de la toiture totalement contrôlée et partiellement neuve
- Ferblanterie et couverture neuve
- Mur et éléments porteurs détruits reconstruits à l'identique
- Peinture extérieure totale refaite à l'identique de l'origine
- Clôture remise à neuf à l'identique de l'origine.

307.05 Plongeoir du Chauchy

Le plongeoir est fermé lorsque le niveau du lac est inférieur à 372.15 mètres, ceci pour des questions de sécurité. Malgré une planche interdisant l'accès à ce dernier, nous déplorons une utilisation illicite.

307.06 Terrain multisports – mini-pitch

Aucune intervention particulière n'a été effectuée en 2024 sur cette structure, mis à part un contrôle bisannuel de sécurité.

307.07 Stand de tir

Nous avons relancé plusieurs fois la Commune d'Etoy pour obtenir une convention entre les sociétés de tir d'Etoy et de Saint-Prex pour l'utilisation du stand de tir d'Etoy. La convention pour les tirs fédéraux nous est parvenue récemment.

307.08 Piscine communale

La piscine a été fermée du 5 juillet au 18 août pour la vidange et la fermeture estivale, mais aussi du 21 décembre 2024 au 1er janvier 2025 inclus pour les fêtes de fin d'année. Une journée portes-ouvertes a été organisée le 2 janvier pour bien débuter l'année.

Nous avons vendu:

- 10'721 entrées individuelles (9'211 adultes et 1'510 enfants) contre 10'707 en 2023 (8'907 adultes et 1'800 enfants),
- 1'331 cartes de 11 entrées (1'330 adultes, dont 201 au tarif promotionnel, et 1 enfant) contre 949 en 2023 (946 adultes, dont 247 au tarif promotionnel, et 3 enfants),
- 103 abonnements annuels (97 adultes et 6 enfants) contre 118 en 2023 (114 adultes et 4 enfants)
- 49 abonnements mensuels (uniquement pour des adultes) contre 78 en 2023.

Suite à la réflexion engagée en 2023, nous avons revu les tarifs de nos abonnements à la baisse et reconduit l'offre promotionnelle de cartes de 11 entrées (201 cartes vendues en 2024 contre 247 en 2023).

Nous avons aussi mis en place de nouveaux abonnements annuels combinés permettant d'accéder à la piscine morgienne, en plus de la piscine couverte du Cherrat et en avons vendu 85.

Au niveau des cours de natation, le service a été assuré de manière continue. Aucun cours n'a été annulé et aucune demande de cours n'a été refusée. Comme l'année précédente, des «Olympiades» ont été organisées pour marquer la fin de l'année scolaire. Cet événement a réuni plus d'une soixantaine de familles.

Une baisse de la fréquentation des cours est à constater. Elle s'explique par le fait que les élèves progressent d'année en année et arrivent à la fin des niveaux supérieurs. Le challenge à venir est de renouveler cette population à la base.

Dans cette optique, une école d'éveil aquatique pour les plus petits (Aquastar – 2 à 4 ans) a été créée en 2024 pour faire un relais avec l'école de natation. Cette école est gérée par un de nos garde-bains avec un statut d'indépendant.

L'espace «Cardi'eau» avec ses six vélos d'aquabike en libre-service a perdu en attractivité (32 cartes vendues en 2024, contre 108 en 2023). Cette baisse s'explique en grande partie par un transfert de la clientèle vers les cours d'aquabike qui ont été mis en place (3 cours par semaine en 2024).

Nous souhaitons augmenter l'offre des cours d'aquagym les jeudis et vendredis, en plus des mardis et mercredis.

Début 2024, nous avons mis en place un nouveau site internet, plus dynamique et mieux référencé sur le web qui est désormais géré en interne, ce qui permet une meilleure réactivité et limite les coûts externes. Ce changement nous a permis de constater que notre module de réservation n'était pas optimum. Nous avons donc mis en place d'un nouveau système de réservation avec une application mobile en juin 2024, autant pour les cours de natation que pour les cours d'aquagym, simplifiant les réservations. A titre d'exemple, il est désormais possible de réserver un cours d'aquagym à la séance, sans engagement dans la durée.

Même si la piscine bénéficie d'une belle image auprès des usagers (note de 4,7/5 sur Google), nous devons encore renforcer la communication et la visibilité de nos cours et activités pour améliorer la fréquentation.

L'ensemble des rapports d'analyses concernant la qualité de l'eau ont été conformes aux valeurs guides.

Sur un plan technique, plusieurs interventions ont été réalisées, telles que le changement du filtre à charbon pendant la fermeture estivale, le changement du fonctionnement de la porte extérieure de la piscine (système automatique avec détecteurs de mouvements) et l'ajout d'une signalétique, ainsi que la mise à jour de notre logiciel d'exploitation Skidata en juin pour être en adéquation avec celui de la piscine de Morges.

Au cours de l'année 2024, la veille, la maintenance et l'entretien de nos équipements ont été bien maitrisés. Aucune panne majeure entraînant une fermeture partielle ou totale de l'établissement n'a été constatée.

Au niveau de l'entretien, nous avons changé de prestataire après la fermeture estivale.

L'entretien technique pour tous les petits travaux est assuré par le service des bâtiments, tels que le remplacement du switch et de la carte automatique du tableau MCR, la modification du tableau électrique du comptage, la réparation des robots aquatiques, le remplacement d'une sonde de température d'un bassin, ainsi que l'enlèvement de graffitis.

La maintenance technique des équipements qui sollicite des compétences techniques plus spécifiques (analyse des pannes et recherche des causes et des solutions, maintenance des équipements-clés dans le traitement de l'eau et pouvant présenter des risques dans leur manipulation, comme le nettoyage des cannes d'injection, des pompes doseuses, etc.) est assurée en grande partie par le responsable de la piscine, en collaboration avec le service des bâtiments et le prestataire qui a installé les équipements.

307.09 Skatepark

Depuis sa réhabilitation, cette place est bien utilisée par les jeunes. Des troncs de la forêt du Coulet ont été déposés autour du skatepark pour éviter que des véhicules de livraison fassent des manœuvres sur la surface goudronnée dont le revêtement est fragile. Ces troncs offrent des places assises bienvenues pour les spectateurs.

Une étape du Giant Skate Tour a eu lieu le 15 juin 2024 pour fêter le retour du skatepark au Vieux-Moulin. Pour des questions de sécurité et pratiques, les rampes ont été fermées avec des parois pour éviter le littering et le risque que des personnes se blessent sous les structures. La Municipalité a profité de mandater des artistes pour décorer ces surfaces.

307.11 Street workout

Cette infrastructure de fitness urbain au port de Taillecou remporte un vif succès au-delà des frontières de notre Commune. Les adeptes de ce sport profitent d'un emplacement idyllique.

308 Conciergerie

Chaque année, le Service des bâtiments fait appel à des jeunes pour aider et assurer le nettoyage des bâtiments communaux durant les deux premières semaines de juillet. 8 jeunes ont été engagés (1 pour le Vieux-Moulin, 3 pour le collège du Cherrat et 4 pour le collège de Sous-Allens).

309 Services de sécurité

Nous avons réactivé le dossier concernant l'installation de caméras de vidéosurveillance dissuasives pour éviter la perpétration d'infractions. Plusieurs emplacements stratégiques ont été retenus. Une demande d'autorisation pour procéder à la pose de ces caméras a été adressée à la Préfecture. Le dossier est en cours d'instruction.

VII. Travaux publics, environnement, police des constructions

La parole à…

- *Véronique Savioz, municipale*

La priorité a été remise cette année encore sur la finalisation des dossiers d'urbanisme dans le cadre de la révision du plan d'affectation communal. Concernant les PA En Fraid'Aigue et Rives Sud, nous avons traité les oppositions suite à l'enquête publique ce qui a nécessité de nombreuses séances de conciliation avec les propriétaires, puis la préparation d'un dossier pour l'examen préalable complémentaire à la DGTL. Une démarche similaire a été faite pour le PA Le Motty, une enquête complémentaire ayant été nécessaire suite aux oppositions récoltées lors de la première enquête publique. Concernant le PA Gare Sud, un MEP a été lancé pour la première fois à Saint-Prex; nous avons entamé la constitution du groupe d'experts et du groupe du suivi.

Cette année encore, le travail fut soutenu et constructif! Au niveau politique, nous avons confirmé la volonté de préserver certains sites exceptionnels au sein de notre Commune, le choix de rester proche de la population, et, enfin, la nécessité d'une densification au centre, tout en y préservant la qualité de vie connue jusqu'à ce jour. Ce dernier point constitue un des défis majeurs de la LAT!

Nous avons également poursuivi le travail concernant l'amélioration du réseau de mobilité. Le but est toujours le même: favoriser une meilleure cohabitation entre la mobilité douce et la circulation routière. Les projets de la requalification de la RC1 ont bien avancé. Dans l'ensemble, le travail fut constructif et là-aussi, nous sommes restés fidèles à notre politique de proximité avec la population. Nous avons en effet pu finaliser le préavis qui a été présenté au Conseil communal en décembre 2024.

L'étude du guide opérationnel pour l'intégration solaire dans le Bourg a été finalisée et validée par la DGIP-MS (Direction générale des immeubles et du patrimoine-division Monuments et Sites), mais pas encore par le Canton.

Au niveau de la police des constructions, le travail fut soutenu. La cohésion de la nouvelle équipe s'est faite et nous constatons un bon esprit de collaboration. Merci et bravo à eux!

Au niveau de la STEPi, nous avons été confrontés à un certain nombre de pannes majeures et parfois urgentes, compte tenu de son ancienneté; tout a été bien géré. Fait important, l'étude OSTRAL a été finalisée; elle concernait le secours de la STEPi et des stations de relevage en cas de pénurie d'électricité. Au niveau des exploitants, nous avons malheureusement été confrontés au décès de notre cher collaborateur Raymond Tardy qui s'est toujours montré fidèle et investi... Les exploitants ont fait face dignement et courageusement à cette perte, nous leur sommes très reconnaissants et nous sommes fiers d'eux... Enfin, nous avons eu la joie de constater l'obtention du brevet fédéral en décembre 2024 par notre plus ancien collaborateur. Nous le félicitons!

- *Anouk Gäumann, municipale*

L'année 2024 fut bissextile, avec une journée supplémentaire, afin d'ajuster notre calendrier au cycle solaire. Ce besoin d'équilibre, naturel et régulier, contraste avec le déséquilibre croissant que nous observons au niveau des phénomènes météo.

Cette année, notre Commune voisine, Morges, a été durement touchée par des inondations exceptionnelles au mois de juin, bien au-delà de la crue centennale de la rivière du même nom. Face à cette tragédie, une entraide entre Communes s'est naturellement mise en place, rappelant l'importance d'une réponse collective face aux défis environnementaux.

Consciente de ces enjeux, la Municipalité de Saint-Prex a réaffirmé sa volonté d'anticiper les dérèglements climatiques en déposant un préavis visant à renforcer la canopée urbaine. Actuellement limitée à 12,8% du domaine public, notre ambition est d'atteindre 25% en dix ans. La plantation d'arbres joue un rôle crucial dans la régulation du microclimat urbain; elle apporte de l'ombre, atténue les îlots de chaleur et améliore la qualité de l'air. 300 arbres et 100 arbustes seront plantés sur le domaine public en 2025 à la suite de l'acceptation de ce préavis le 30 octobre 2024.

De plus, une pépinière urbaine a vu le jour en automne derrière la piscine. Ce vivier permettra d'acclimater de jeunes arbres avant leur replantation durable en milieu urbain. D'ici quelques années, 140 nouveaux arbres, sélectionnés pour leur résilience face aux étés secs à venir, viendront renforcer notre patrimoine arboré.

L'étape suivante consistera à mobiliser les propriétaires de parcelles privées, qui représentent la majorité du territoire communal. L'adaptation au nouveau contexte climatique ne peut se faire qu'avec la participation de tous, et c'est ensemble que nous y serons le mieux préparés.

401 Urbanisme, architecture

Dans le domaine de l'urbanisme, le traitement des dossiers complexes liés aux plans d'affectation s'est poursuivi de manière soutenue, avec une attention particulière portée à la gestion des séances de conciliation et à l'adaptation des plans en vue de nouvelles mises à l'enquête publique. Parmi ces dossiers, le PA Le Motty a fait l'objet d'une deuxième mise à l'enquête, tandis que les PA Rives Sud et En Fraid'Aigue ont nécessité de multiples séances de conciliation impliquant les différentes parties concernées. Ces échanges ont conduit à des modifications légères des plans, lesquelles ont été soumises à un nouvel examen par les Autorités cantonales. Ces ajustements visent à répondre au mieux aux attentes et préoccupations exprimées par les habitants, tout en respectant les contraintes réglementaires et urbanistiques.

En parallèle, Saint-Prex a franchi une étape importante en 2023 en lançant, pour la première fois, un mandat d'études parallèles (MEP) pour le développement du secteur de Gare Sud. Ce quartier stratégique présente des enjeux majeurs en termes d'urbanisme, de qualité de l'espace public et bâti, de mobilité, de densité et d'environnement, rendant inadaptées les procédures classiques de planification. En réponse, la Municipalité, en collaboration avec le promoteur du projet, a

choisi cette méthode innovante qui repose sur une mise en compétition entre différents bureaux d'architecture, afin de garantir un développement de haute qualité pour le secteur.

Le MEP, officiellement lancé en 2024, s'inscrit dans un processus participatif rigoureux conforme à la règlementation de ce type d'études. Un groupe de suivi, composé de cinq citoyens et de cinq conseillers communaux, a été convoqué en 2025 pour examiner les propositions. Cette étape-clé soutient le collège d'experts dans la sélection d'un projet lauréat.

Compte tenu de l'avancement des différents dossiers de PA, la Municipalité a autorisé le Service de l'urbanisme et des infrastructures (SUI) à entamer les premières phases de la révision du plan d'affectation communal (PACom, anciennement appelé Plan général d'affectation, PGA). Le dossier d'appel d'offres visant à sélectionner le bureau chargé de cette révision a été initié et se poursuivra en 2025 avec la publication de l'appel d'offres. Il s'agit du début d'un long processus de plusieurs années qui mobilisera non seulement la Municipalité, mais également le Conseil communal et l'ensemble des citoyennes et citoyens de Saint-Prex.

En 2024, la gestion des enjeux architecturaux et patrimoniaux reste une priorité pour le SUI. Plusieurs projets ont été récemment achevés, dont la construction d'immeubles au chemin de la Damaz 86 et au chemin de la Moraine 29, ainsi que la rénovation du bâtiment de la Croix-Fédérale à la rue du Pont-Levis 6.

D'autres chantiers sont en cours, notamment la rénovation du Château de Saint-Prex à la rue de la Tour 1, la réhabilitation des bâtiments communaux à la place de l'Horloge et la construction de logements à la rue Forel 5, à la route de Rolle 12b et 14, ainsi qu'au chemin du Glapin 6 et 22. La transformation de plusieurs bâtiments historiques, dont ceux de la Grand'Rue 8 et 12, est également en cours.

Plusieurs projets sont à venir, avec des permis de construire déjà délivrés, tels que la construction de nouveaux logements au chemin de la Combe 18-20, à la route de Lussy 33 et à la rue Saint-Prothais 19a. Par ailleurs, des études sont en cours pour le développement du périmètre du PPA Chemin des Vignes et la rénovation énergétique du centre culturel et sportif du Vieux-Moulin à l'avenue de Taillecou 2.

L'investissement constant du SUI témoigne de son rôle-clé dans le progrès équilibré de la Commune, en s'efforçant de concilier les attentes de la population, la protection du patrimoine et un développement urbain durable.

401.01 Plans cantonauxLa révision du plan directeur cantonal, menée par le canton, a été soigneusement coordonnée avec les Municipalités vaudoises, dont la nôtre. Une première séance participative, organisée en novembre 2024, a permis d'intégrer les besoins locaux selon les différents volets du plan. Toutefois, le travail reste long et les enjeux importants, avec d'autres séances de coordination prévues en 2025 pour faire avancer le projet.

401.02 Plans régionaux

Dans un contexte de collaboration renforcée avec Région Morges, notamment au sein des divers comités de pilotage des projets régionaux, la participation de Saint-Prex s'est intensifiée et structurée autour de plusieurs fiches de mesures dans le cadre du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM). Parmi ces initiatives, l'inscription du projet de requalification de l'interface Gare Sud au PALM constitue une avancée significative. Ce projet bénéficie désormais de l'éligibilité aux subventions prévues par cet important outil de planification et de financement.

401.04 Police des constructions

La police des constructions est prise en charge par le SUI.

Durant l'année 2024, le SUI a traité les dossiers suivants:

- 34 nouveaux dossiers d'enquête publique (37 en 2023);
- 104 dossiers sans enquête publique (108 en 2023);
- 7 dossiers communaux (6 en 2023);
- 70 permis de fouille (74 en 2023);
- 94 demandes d'usage du domaine public (98 en 2023);
- 6 dossiers de révision de citernes (15 en 2023);
- 28 avis de nettoyage d'installations particulières (25 en 2023).

L'organe de soutien du SUI est la commission consultative d'urbanisme (CCU) qui a siégé à 14 reprises (11 en 2023). Elle a rédigé 17 rapports à l'intention de la Municipalité (11 en 2023).

401.04.01 Autorisations abattages d'arbres

Durant l'année 2024, le SUI, en collaboration avec le SEEP, a traité 29 demandes d'abattage (46 en 2023).

401.04.02 Autorisations d'aliénation d'appartements loués

Le secrétariat municipal a traité 4 demandes d'aliénation d'appartements loués (9 en 2023).

La Municipalité a examiné 5 demandes de préemption (3 en 2023). Elle a, à chaque fois, renoncé à exercer son droit de préemption légal conformément à la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL).

401.04.07 Office intercommunal de la police des constructions

En 2024, le SUI a traité les dossiers suivants pour le bureau intercommunal:

- Commune de Lully: 27 dossiers (21 en 2023);
- Commune de Villars-sous-Yens: 5 dossiers (9 en 2023);
- Commune de Yens: 5 dossiers (2 en 2023);
- Commune d'Echichens: 1 dossier (3 en 2023).

Les heures suivantes ont été facturées pour 2024:

- Commune de Lully: 19h15 (37h15 en 2023);
- Commune de Villars-sous-Yens: 14h00 (13h45 en 2023);
- Commune de Yens: 4h30 (4h15 en 2023);
- Commune d'Echichens: 1h45 (13h15 en 2023)

401.05 Protection de l'environnement, nature

Le préavis visant à l'augmentation de la canopée dans cinq secteurs prédéfinis a été accepté le 30 octobre 2024. Grâce à ce crédit et aux subventions versées par le Canton, 250 arbres tiges d'une circonférence de 18/20 cm, 50 arbres fruitiers et 100 arbustes d'essences indigènes et d'écotype du Sud vont être plantés entre 2024 et 2028 au Cherrat, à Marcy, au Vieux-Moulin, à la place d'Armes et à l'avenue de Taillecou, ainsi qu'au Chauchy.

Une pépinière urbaine a été plantée derrière la piscine. Le SEEP a dégrappé les surfaces aux pieds des arbres dans la cour du Cherrat et au pied du chêne de Taillecou pour le sauver.

20 arbres tiges ont été plantés dans la zone sportive «En Marcy», ainsi qu'une haie vive le long de la route de Villars-sous Yens.

En collaboration avec Région Morges, une séance d'information à la population a été organisée le 26 septembre, à la suite de l'aménagement d'une prairie fleurie à Marcy fin 2023. Un appel à la population a également été organisé par ce partenaire et deux parcelles privées se sont vu offrir l'aménagement d'une prairie fleurie et des conseils d'entretien. Les autres citoyens intéressés étaient conviés à ce moment qui a eu lieu début novembre.

Les nouvelles dispositions du règlement d'application de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) sont entrées en force le 1er juillet 2024. Le règlement communal va être adapté en conséquence. Un recensement des arbres majeurs sur les parcelles privées est en cours, via un mandat octroyé à Région Morges.

401.06 Monuments historiques, protection du patrimoine, archéologie

Malgré les avancées réalisées, le travail de révision du recensement architectural de la Commune, conduit par la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), Division Monuments et Sites, Section recensement architectural du Canton de Vaud, n'est pas encore achevé. Les dernières étapes de collecte de données sont toujours en cours. Il est probable que des séances de présentation des propositions concernant les nouvelles notes et mesures de protection soient organisées auprès de la Municipalité en 2025.

L'inscription de la Commune à l'Inventaire des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) reste un enjeu crucial pour la Municipalité. Celle-ci s'engage pleinement dans la préservation du patrimoine bâti, tout en veillant à encourager un développement architectural de grande qualité, en harmonie avec les valeurs historiques et esthétiques du territoire.

Dans ce cadre, le guide opérationnel destiné à faciliter l'installation éventuelle de panneaux solaires dans le bourg historique de Saint-Prex a été finalisé en 2024. Ce document, qui vise à concilier protection du patrimoine et transition énergétique, a été transmis au Canton pour validation définitive.

401.07 Surveillance des chantiers

Le bureau Masotti, mandaté par la Municipalité pour la surveillance des chantiers, a consacré 83h25 en 2024 (152h00 en 2023) à cette tâche.

402 Routes, voiries

402.01 Routes nationales et cantonales

Le projet de requalification de la route cantonale RC1 et de création d'une voie verte a franchi une étape importante en 2024. En décembre, le préavis demandant le crédit nécessaire pour la réalisation des travaux a été déposé auprès du Conseil communal et a été approuvé en février 2025. Cette avancée a été possible grâce à une collaboration étroite avec le Canton et Région Morges.

Cependant, le calendrier des travaux reste incertain, car il dépend de la procédure juridique en cours. En effet, bien que le projet de requalification de la RC1 ait été adopté et que plusieurs oppositions aient été levées par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), un recours a été déposé contre cette décision. Le traitement de ce recours pourrait entraîner des ajustements significatifs du calendrier.

402.02 Routes et chemins communaux

Le Conseil communal a accepté la demande de crédit d'études pour la mise en séparatif et de la requalification du Cheminet. Les études y relatives ont démarré et le projet d'aménagement de cette route fera l'objet d'un examen préalable auprès du Canton dans le courant de l'année 2025.

Dans le cadre de l'entretien routier, une entreprise spécialisée a procédé au traitement des bordures et la route par la mise en place d'un bitume chaud, sur une longueur totale de 6 km, ceci afin d'empêcher la pousse des mauvaises herbes et la dégradation de la structure routière.

Le pontage de fissures, le reprofilage et la réfection de plusieurs routes, ainsi que la vidange des sacs de route ont été confiés à des mandataires externes.

402.05 Parkings, abribus

Un entretien périodique des abribus par un lavage à l'eau chaude a été effectué par les collaborateurs du SEEP.

402.07 Légalisation de la signalisation routière

En octobre 2024, nous avons présenté une demande à la DGMR pour réaliser des places dépose-minute au collège du Cherrat. Cette demande a fait l'objet d'une publication dans la FAO. N'ayant pas l'objet de recours à l'échéance des délais réglementaires, ces places ont été créées en début d'année 2025.

402.09 Voirie, matériel et véhicules, service hivernal

De nombreux frais d'entretien ont été engagés sur le parc de véhicules vieillissant acquis d'occasion à la suite de l'incendie des locaux du Glapin en 2020. Une réflexion va être faite par le nouveau chef de service du SEEP pour le remplacement progressif de ce parc. La Municipalité a décidé d'acquérir une nouvelle machine en remplacement de la tondeuse Gianni Ferrari, afin de réaliser une plus grande diversité de travaux (entretien de prairies fleuries, scarification, etc.). En ce qui concerne le déneigement, le service n'est intervenu qu'à deux reprises en 2024, soit le 21 novembre et le 23 décembre pour un total de 950 kilos de sel épandu.

403 Cimetière, parcs et promenades

403.01 Cimetière (entretien)

En janvier et février, le service a poursuivi le remplacement de la zone en gravier, afin de replanter du gazon.

403.02 Parcs et jardins publics, places de jeux, mobilier urbain

Chaque année, la Société vaudoise d'horticulture procède gratuitement à la plantation du massif du Vieux-Moulin. Le Service de l'environnement et des espaces publics participe au choix de la thématique en fonction des manifestions communales à venir. L'achat des matières premières est à la charge de la Commune.

Les étés secs des dernières années et les épisodes de sécheresse qui mettent à mal nos arbres actuels préfigurent les conditions qui devraient prévaloir à l'avenir.

Compte tenu de la durée de vie des arbres, c'est dès maintenant qu'il faut privilégier des jeunes plants habitués à des climats plus arides pour viser leur essor à long terme.

Afin d'anticiper les changements climatiques à venir, le service de l'environnement et des espaces publics souhaite tester la capacité d'acclimatation d'arbres appartenant à des espèces nouvelles pour la région. Par ce faire, une pépinière urbaine a été créée pour quatre ans sur la parcelle communale située derrière le parking de Sous-Crausaz.

Plusieurs variétés de végétaux indigènes et écotype du sud sont plantées. Ces jeunes plants sont destinés à être replantés en automne 2028 dans les espaces publics, voire chez des privés, lorsqu'ils se seront acclimatés en ayant maximisé leur chance de survie.

Outre l'aspect écologique, la création d'une pépinière permet de réaliser une économie substantielle en achetant des arbres jeunes à un prix inférieur à ce qui est demandé pour des arbres de grande taille, même en prenant en compte les frais d'entretien et le temps consacré par les collaborateurs communaux à l'arrosage des végétaux et au fauchage de la végétation entre les lignes d'arbre de la pépinière.

403.03 Code rural et foncier

Comme chaque année, le secrétariat municipal a écrit de nombreux courriers à des propriétaires pour leur rappeler qu'ils doivent tailler leur haie, afin de ne pas gêner le passage des piétons et automobilistes.

404 Déchets et ordures ménagères

404.01 Gestion communale des déchets, taxe sur les déchets

Le contrat pour la gestion des déchets de la Commune avec l'entreprise Henny Transports est valable du 1er juillet 2022 au 30 juin 2027. Cette entreprise nous apporte de bonnes solutions sur la problématique de gestion et de transport des déchets et nous permet de bénéficier de solutions d'élimination et de revalorisation à de meilleurs coûts, grâce au groupe RETRIPA.

Un rapport d'audit de la Cour des comptes du Canton de Vaud sur le système régional de la taxe au sac et l'élimination des ordures dans le Canton a été publié en octobre. Pour rappel, en 2023, la Commune de Saint-Prex a été choisie avec cinq autres Communes, ainsi que trois périmètres de gestion, l'usine Tridel et la DGE afin être auditée. Des recommandations nous ont été faites. Elles ont toutes acceptées. Ce rapport est disponible sur le site du Canton de Vaud: https://www.vd.ch/actualites/actualite/news/24398i-rapport-n85-audit-sur-le-systeme-regional-de-la-taxe-au-sac-et-lelimination-des-ordures

404.02 Gestion régionale (Valorsa)

Notre Commune est actionnaire de Valorsa SA depuis 1996. Nous partageons la propriété de ce périmètre de gestion des déchets avec 94 autres Communes du Canton. La loi vaudoise, ainsi que le plan cantonal de gestion des déchets (PGD) enjoignent les Communes à se regrouper, afin d'avoir les capacités commerciales, techniques et communicatives nécessaires pour gérer des déchets; action d'autant plus nécessaire que les déchets évoluent constamment en termes de quantité et de qualité.

De même, notre Commune est indirectement propriétaire de Tridel SA, usine cantonale de valorisation thermique et électrique des déchets, puisque Valorsa est actionnaire à hauteur de 36,03%, le restant étant partagé par les trois autres périmètres, à savoir GEDREL (Lausanne et périphérie), SADEC (La Côte) et STRID (Nord vaudois).

Le site de Penthaz joue ce rôle de gestionnaire depuis 1969 et évolue régulièrement. Station de compostage jusqu'en 1997, parallèlement à une usine d'incinération, ces activités se sont arrêtées, car ce compost d'ordures ménagères ne correspondait plus à la qualité nécessaire et le four était devenu trop polluant. Valorsa devint alors un centre de logistique dès les années 2000 avec une grande capacité de stockage. La diversité des déchets a poussé le périmètre à se diversifier aussi en centre de tri, en traitant les déchets spéciaux, le papier, le bois ou le verre.

Son autre rôle est d'accueillir les déchets carnés de l'Ouest vaudois, soit les restes de coupe de boucherie, mais aussi les cadavres des animaux, principalement de rente ou qui ont été accidentés par la circulation routière ou résultant de maladies. Si le four d'incinération a disparu depuis bien longtemps, le centre d'équarrissage est devenu un emplacement de regroupement régional. Après contrôles et analyses requises par le service vétérinaire cantonal, les dépouilles sont stockées dans un frigo puis acheminées en Suisse alémanique pour y être valorisées.

En 2024, notre Commune a bénéficié de la logistique de Valorsa pour la gestion globale des déchets incinérables, ordures ménagères, déchets encombrants ou déchets de nos entreprises, via le train ou la station de compactage. Quelques animaux, propriétés de nos citoyens ou ayant terminé leur vie sur nos routes, ont fini au centre d'équarrissage. Valorsa est également venu collecter dans notre Commune les déchets spéciaux, sachant que chaque citoyen en produit en moyenne 1,5 kg par année.

Notre Commune fait partie du concept régional de la taxe au sac. Valorsa est en charge de la gestion administrative de cette taxe et nous rétrocède l'argent du concept tous les trimestres. Le montant varie d'une année à l'autre en fonction de la vente de sacs et du tonnage d'ordures ménagères de la Commune. Il est de l'ordre de Fr. 345.55 HT par tonne, ce qui correspond à Fr. 373.54 TTC.

L'opération «Coup de balai» a eu lieu le 22 mars 2024. Tous les élèves des collèges du Chauchy et de Sous-Allens de la 1P à la 6P ont participé à cette opération, sous la responsabilité de leurs enseignantes et encadrés par le service de l'environnement et des espaces publics, soit un total de 238 élèves.

2024	en tonnes facturées par Valorsa	Destination	Valorisation
Ordures ménagères	26’176	Tridel	Chaleur/électricité
Déchets encombrants	2'443	Tridel	Chaleur/électricité
Déchets industriels	6'077	Tridel	Chaleur/électricité
Boues d’épuration	6'211	Incinérateur de Epura Incinérateur de SAIDEF	Chaleur/électricité
Verre	4'078	45% chez Vetropack, 55% en verrerie européenne	Bouteilles en verre
OREA, appareils électriques	323	Centres de démontage et de recyclage SENS/SWICO	Métaux bruts/incinération
Déchets spéciaux des ménages	268	CRIDEC	Traitement physico chimique/incinération
Déchets carnés	840	GZM	Energie

404.03 Conteneurs enterrés

Nous poursuivons le changement du système de levage des conteneurs enterrés. 4 pièces ont été changées en 2024. Un planning sera proposé pour les 14 bornes restantes un planning, selon le budget à disposition pour les années futures.

405 Egouts et épuration, assainissement, y compris STEPi

405.01 Egouts et collecteurs, PGEE

En 2024, la Commune de Saint-Prex a poursuivi ses efforts pour maintenir et améliorer la gestion de ses réseaux d'égouts et de collecteurs, en étroite collaboration avec les bureaux d'ingénieurs et les entreprises mandatées.

L'entretien annuel des collecteurs d'eaux usées et eaux claires (EU-EC) a été effectué avec succès. Des travaux de curage et d'inspection par caméra ont été réalisés sur les secteurs du Bourg et de la Moraine, garantissant ainsi le bon fonctionnement du réseau d’assainissement. Les riverains ont été sollicités pour assurer l'accès aux chambres de visite. Nous les remercions pour leur coopération qui a contribué au bon déroulement de ces opérations.

Concernant la mise en séparatif, environ 50% des parcelles ont déjà été contrôlées et les rapports ont été transmis au SUI. Environ 30% des parcelles ne nécessitent pas de contrôle en raison de leur non-raccordement au réseau d’assainissement. Les contrôles restants pour les 20% des parcelles se poursuivent. Ces contrôles sont essentiels pour garantir la conformité et la durabilité du réseau.

Les travaux de réhabilitation des collecteurs des secteurs Centre, Bourg, Ouest, Nord et Est ont continué. Tandis que les secteurs Bourg, Ouest et Nord ont été achevés, les contrôles pour le secteur Est ont été suspendus temporairement en raison de travaux complémentaires nécessaires, notamment la création d’accès et des travaux de chemisage, afin de prolonger la durée de vie des réparations (robotique et génie civil). Ces travaux ont été finalisés en 2024.

En outre, plusieurs dossiers ponctuels de raccordement ont été traités, incluant des inspections caméra pour résoudre un problème de refoulement à la station de pompage du chemin du Riau et un affaissement de grille dans la rue du Vieux-Collège. Une réunion sur site a également eu lieu concernant l'ajout d'un caniveau ou d'une grille sur la parcelle 50, ainsi que le raccordement des parcelles 55 et 74 à la place de l'Horloge.

La Commune reste pleinement engagée dans l'entretien de son réseau d'égouts et de collecteurs, visant à garantir un service de qualité pour ses citoyens tout en préservant l'environnement local.

405.02 STEPi, boues, etc.

En 2024, le SUI a travaillé en étroite collaboration avec l'équipe de la station d'épuration des eaux usées intercommunale (STEPi) pour assurer le bon fonctionnement et l'entretien de cette infrastructure vitale pour la communauté.

L'année a été marquée par plusieurs pannes majeures ayant fortement impacté l'exploitation de la STEPi. Parmi celles-ci, une intervention d'urgence sur les ponts racleurs a été nécessaire pour remplacer les roues et les roulements qui en assurent la rotation fluide. Ces équipements vieillissants posent des défis en termes de disponibilité des pièces de rechange.

Une pompe de reprise des boues épaissies, essentielle au bon fonctionnement de l'installation d'épaississement, a été hors service pendant plusieurs mois, mettant en péril la réduction des volumes de boues évacuées. Cet incident souligne l'importance de disposer de redondance pour les équipements critiques, tels que les pompes et les moteurs. Face à des délais de livraison de plus en plus longs, des mesures sont prévues pour acquérir des pièces de rechange et des pompes de secours, afin d'assurer la continuité de l'exploitation.

L'installation des panneaux solaires est achevée et la production a débuté fin juin 2024. Bien que la puissance ait dû être limitée lors des premiers mois, une amélioration notable est attendue en 2025.

Le remplacement de l'armoire électrique d'introduction s'est déroulé sans incident, permettant à la STEPi de fonctionner avec le groupe électrogène de secours de la Commune pendant plusieurs jours. Des tests ont confirmé la possibilité d'arrêter et de redémarrer la STEPi sur le groupe électrogène et une procédure doit être rédigée pour faciliter cette opération.

Le câble d'introduction électrique de Romande Énergie a été remplacé en fin d'année suite à la pose des nouveaux panneaux photovoltaïques. Ce nouveau câble nous garantit une marge de sécurité pour renvoyer du courant dans le réseau et, éventuellement, prévoir l'ajout de nouvelles machines et procédés.

La pose du dégrilleur d'orage s'est bien déroulée et la nouvelle machine fonctionne correctement pour les déversements légers. Elle permet de récupérer une grande quantité de déchets qui seraient normalement rejetés dans le milieu naturel par temps de pluie. Lorsque le réseau est surchargé par de fortes intempéries, la machine subit parfois des pannes. Celles-ci sont faciles à résoudre mais pénibles en raison de l'accès difficile. L'évacuation des déchets doit encore être améliorée afin de réduire le risque de pannes. Ce point est actuellement en cours de résolution avec l'installateur de la machine.

Le mois de novembre a été marqué par la triste nouvelle du décès d'un collaborateur de longue date, membre essentiel de l'équipe de la STEPi, qui participait activement aux opérations cruciales de la station. Afin d'assurer la continuité de ses missions, la Municipalité a décidé de

recruter un ancien employé de la verrerie, en tant que collaborateur à la STEPi dès le 1er décembre. Sa formation est en cours et nécessite encore un suivi.

Parallèlement, le responsable adjoint de la STEPi a obtenu son brevet fédéral d'exploitant de station d'épuration en décembre 2024. Il a été nommé responsable à partir de janvier 2025.

La centrifugeuse de la STEPi, qui assure la déshydratation des boues avant leur incinération, a bénéficié d'un entretien important en novembre 2024, garantissant son bon fonctionnement pour environ deux ans. Une étude est prévue en 2025 en vue de son remplacement complet d'ici fin 2026, en collaboration avec un bureau spécialisé.

L'étude OSTRAL, concernant le secours de la STEPi et des stations de relevage, a été terminée au cours de l'année 2024. Cette dernière a démontré que nous ne sommes pas soumis à des conditions de rejet contraignantes dans le milieu naturel. Cependant, elle a mis en évidence la fragilité du réseau d'eaux usées face à un risque de pénurie électrique. En effet, si nous ne pouvons pas acheminer l'eau jusqu'à la station d'épuration, la STEPi pourrait ne plus assurer correctement son rôle.

En ce qui concerne la pollution, la STEPi continue de faire face à diverses sources de contamination. Nous avons notamment eu une séance avec la DGE afin de discuter de ces problématiques. La situation ne semble pas critique, mais nous détectons encore des substances très difficiles à dégrader dans l'eau. Un renforcement des analyses internes est prévu dès 2025.

Enfin, durant les fêtes de fin d'année, la chaudière de la STEPi a été inopérante en raison de pannes. Des réparations sont en cours et une analyse approfondie de son maintien et de son efficacité sera réalisée.

La gestion de la STEPi demeure un enjeu majeur pour la Commune et le SUI reste pleinement engagé pour assurer le bon fonctionnement de cette infrastructure essentielle à la santé publique et à l'environnement.

En conclusions, de nombreux défis et travaux restent à entreprendre, afin de continuer à améliorer progressivement la situation à la STEPi.

405.03 Stations de relevage

La révision de la station de relevage « En Pallatex » s'est bien déroulée. Le tableau électrique, très ancien et pilotant les pompes, a été remplacé par un modèle moderne. Les nouvelles pompes fonctionnent correctement, ce qui a permis un retour à un cycle de fonctionnement normal. Cependant, ces nouvelles pompes étant plus lourdes et difficiles à manipuler, leur entretien nécessite l'intervention de spécialistes ou l'installation d'équipements spécialisés.

L'étude OSTRAL a révélé la nécessité d'entretenir les stations de relevage P1 (Saint-Prothais) et P2 (quai du Suchet). L'objectif est désormais de moderniser le fonctionnement des pompes, de réviser celles-ci et de faire évoluer leurs moteurs électriques en intégrant des variateurs de fréquence. Une révision de ces équipements est prévue pour 2025 ou 2026 au plus tard.

A la demande de la Municipalité, la station de relevage P2 a fait l'objet d'un rafraîchissement.

405.04 Installations privées

Au 31 décembre 2024, il y avait encore 8 installations individuelles sur le territoire communal, pour l'usage de 22 personnes.

406 Cours d'eau et Maison de la Rivière

406.03 Canal du Bief et Société d'irrigation

Sur demande de la Municipalité, la Maison de la Rivière a établi un rapport sur l'état écomorphologique du Bief. Le directeur-adjoint de la Maison de la Rivière a présenté ses conclusions à la Municipalité et à la Société coopérative d'irrigation de St-Prex au printemps 2024.

Comme la société coopérative d'irrigation de St-Prex n'est pas en mesure de supporter le coût considérable des travaux à mettre en œuvre, la Municipalité a eu des contacts avec quelques membres du Comité, afin de discuter de l'avenir de la société. Les membres ont été convoqués à une séance en mars 2024 pour discuter, entre autres, de cette question, mais aussi de la pérennisation, l'entretien et la réparation de ce magnifique cours d'eau ancestral (Bief).

406.04 Chenaux

Après avoir constaté en 2022 une croissance démesurée de la végétation riveraine et de la précarité de l'aménagement des berges pour la contenir, le Canton à la suite de la demande d'un riverain a approché les Communes de Buchillon et Saint-Prex pour réactiver ce projet de renaturation du ruisseau des Chenaux, initié en 2012. Un bureau a été mandaté pour réaliser une étude de faisabilité dans le but de:

- sécuriser les berges et gérer les risques de crues,
- éradiquer les plantes invasives (bambous) et favoriser une végétation indigène et adaptée à la station,
- améliorer le corridor biologique et la connectivité latérale,
- renaturer l'embouchure et traiter des ouvrages en fin de vie sis dans l'espace réservé aux eaux du lac.

Le bureau mandaté par le Canton a rédigé une convention qui implique la Commune de Saint-Prex et un propriétaire, ainsi que la Commune de Buchillon et deux propriétaires Buchillonais concernés par ce dossier. Une convention a été signée en août 2024.

Le Canton doit examiner le dossier provisoire d'avant-projet que le bureau mandaté par ses soins lui a fait parvenir. Il s'engage à rendre ses remarques au bureau courant mars 2025, de manière à ce que le dossier puisse ensuite être mis à jour et présenté aux propriétaires et aux Communes, probablement d'ici fin juin. Ainsi, le projet pourrait être mis à l'enquête courant 2^{e} semestre 2025. Quant aux travaux, ils pourraient éventuellement être effectués en 2026, en fonction de la planification financière du Canton.

406.05 Rives du lac, entretien des berges, cheminements piétonniers, plages

Nous basant sur les échantillons analysés, nous pouvons confirmer que, comme les années précédentes, l'eau des plages était propice à la baignade avec une bonne qualité biologique pendant toute la saison 2024.

Les bouées pour délimiter les zones de baignades ont été mises en place mi-mai puis enlevées en fin de la saison.

406.06 Maison de la Rivière

La Maison de la Rivière organise régulièrement des expositions temporaires. La Municipalité a à nouveau soutenu financièrement le festival du Film vert.

En collaboration avec l'Union Européenne, la Maison de la Rivière a lancé un projet dénommé DECLIC^2. (Dispositif Educatif et Coopératif pour Les initiatives face au Changement Climatique). Ce projet vise à développer des outils de sensibilisation aux changements climatiques. Les 3 classes de 9VG du Cherrat ont été sélectionnées pour prendre part au projet pilote.

VIII. Formation, jeunesse, culture, églises

La parole à… Anthony Hennard, vice-syndic

L'année scolaire 2024 s'est déroulée comme planifiée, toutes les soties, camps et courses d'école ont pu avoir lieu. La cérémonie des promotions a eu lieu au Vieux-Moulin, le repas des enseignants à Yens.

Le CODIR de l'ASISE a fait un appel d'offres «marché public» pour le transport des élèves entre les différentes Communes.

La desserte des bus pour les élèves de St-Prex 7P-11S a été améliorée.

Notre structure d'accueil des 5-8P de Sous-Allens arrive toujours à répondre à toutes les demandes. Nous n'avons actuellement pas de liste d'attente.

Le système de gestion informatique (MaCantine) continue à nous donner entière satisfaction. La simplification de la réservation des repas, a significativement augmenté le nombre de repas servi à la cantine.

501 Autorités scolaires

501.02 Association scolaire intercommunale de Saint-Prex et environs (ASISE)

Saint-Prex est représenté par deux municipaux au CODIR de l'ASISE et par deux autres au Conseil intercommunal. Les comptes sont tenus par la Commune.

502 Etablissements d'enseignement

502.01 Groupement primaire (Saint-Prex)

462 élèves étaient scolarisés au 1er octobre 2024 dans les établissements primaires de Saint-Prex (1P à 8P) (480 en 2023).

502.02 Groupement secondaire

335 élèves étaient scolarisés au 1er octobre 2024 au secondaire à Saint-Prex (9S à 11S) (342 en 2023).

502.03 Dérogations d'enclassement

Un élève du groupement scolaire a bénéficié d'une dérogation d'enclassement (sans changement par rapport à 2023). 13 élèves domiciliés dans d'autres Communes sont enclassés dans notre groupement scolaire (sans changement par rapport à 2023).

503 Parascolaire

503.04 Cantines scolaires, y compris AREMS et APEMS

Le portail MaCantine reste opérationnel et ce, pour la plus grande satisfaction de tous les utilisateurs.

Pour la rentrée scolaire 2023/24, ce sont 75 élèves qui étaient inscrits sur MaCantine en 5-6P, 67 élèves en 7-8P et 243 élèves en 9-10-11S.

Les collaboratrices portent désormais des polos blancs ou roses. Cette nouvelle tenue permet aux élèves ainsi qu'aux parents de reconnaître facilement les éducatrices, facilitant ainsi l'identification et renforçant le lien avec l'équipe éducative.

503.05 Devoirs surveillés

En 2023-2024, l'Association Scolaire intercommunale de Saint-Prex et environs (ASISE) a décidé d'uniformiser les leçons surveillées pour les élèves de 3 à 8P.

Les inscriptions sont effectuées par les parents, qui sont responsables de fixer les jours et d'assurer la participation de leur enfant. Cela remplace la procédure précédente où les inscriptions étaient gérées par les enseignants, en fonction des besoins spécifiques des élèves et où les 3 jours de leçons étaient obligatoires.

Le nombre d'élèves par groupe a augmenté, passant de 3 à 12 enfants maximum, contre 1 à 8 élèves les années précédentes.

Les leçons pour les élèves de 7-8P ne se déroulent plus à midi, mais dans l'après-midi après la fin des cours, comme pour les élèves de 3-6P.

A la rentrée scolaire 2023/24, 12 élèves du Chauchy, 25 de Sous-Allens et 10 de Yens prenaient part aux leçons surveillées. Ils sont 3 au Chauchy, 24 à Sous-Allens et 9 à Yens depuis la rentrée scolaire 2024/25. Relevons que le nombre de participants peut évoluer au cours de l'année scolaire.

504 Transports scolaires

Jusqu'à présent, un bus scolaire était dédié aux élèves du degré primaire résidant dans le quartier de la Scierie et des Saugettes. Ce bus restait partiellement vide lors des trajets de retour à 11h45 et à 15h00 chaque jour au départ de Sous-Allens.

Dans le but d'optimiser son utilisation, une réunion du CODIR de l'ASISE, suivie d'échanges avec le transporteur scolaire MBC, a permis de confirmer la disponibilité d'environ 20 places supplémentaires, désormais attribuées à des élèves plus âgés.

Pour organiser cette nouvelle disposition, un courrier a été adressé en trois vagues aux parents des élèves domiciliés dans le quartier de la Scierie et des Saugettes. Les inscriptions étaient soumises à la règle du "premier arrivé, premier servi" et la zone concernée a été élargie progressivement pour garantir le remplissage du bus. Cette mesure, effective depuis le 11 novembre 2024, restera en vigueur jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024/2025. Si l'expérience s'avère satisfaisante, un renouvellement sera envisagé.

La priorité est donnée aux élèves les plus jeunes pour monter à bord et ensuite les élèves plus âgés inscrits sur la liste.

505 Jeunesse

505.01 Passeport-vacances

Les activités du Passeport-vacances ont eu lieu durant les vacances scolaires d'automne. Cette édition s'est terminée comme à l'accoutumée par un apéritif, afin de remercier les accompagnants et les organisateurs.

35 jeunes de la Communes ont participé à l'édition 2024.

Deux semaines de bonheur avec environ 250 activités organisées: sports, bricolages, jeux, nature, animaux, cuisine, visites de lieux insolites et petits stages professionnels et tout ceci pour un prix modique.

Plusieurs programmes ciblent les différents groupes d'âge des enfants et jeunes:

- Le «Passeport-Vacances» pour les enfants de 8 à 16 ans qui englobe une multitude d'activités ludiques, sportives et culturelles.
- Le «P'tit Passeport» donne l'opportunité aux enfants de 6 à 7 ans de participer aux activités qui sont idéales pour leur jeune âge.

505.02 Cabane des jeunes, y compris cours de théâtre

La Cabane, centre d'animation socioculturelle pour les jeunes de 10 à 18 ans, est reconnu comme un lieu de lien et de soutien social nécessaire au bien-être des jeunes et favorisant leur santé psychique. Le climat y est chaleureux, convivial, sécurisant, et invite chacun à venir librement rencontrer ses amis, profiter de loisirs gratuits, comme des jeux de société, billard, baby-foot, ping-pong, jeux extérieurs, ou participer à de nombreuses activités ludiques, créatives, sur inscription et pour un montant de Fr. 5.00, comme par exemple des bricolages, de la peinture, de la cuisine, divers tournois, des après-midis goûter + jeux, des soirées repas + film, mais également trouver de l'écoute et de l'aide.

Le taux de fréquentation était élevé tout au long de l'année, avec des ouvertures comptant régulièrement 30 à 40 jeunes représentés équitablement par les filles et les garçons. Les nombreuses animations sur inscription des mercredis, vendredis et samedis ont toujours affiché complet. A noter que les ouvertures du jeudi continuent à être plus calmes que les autres jours, permettant ainsi à l'équipe de tisser des liens plus proches avec les jeunes, de les aider dans leurs devoirs scolaires ou leurs recherches de place d'apprentissage. La moyenne d'âge s'est maintenue entre 11-14 ans, avec néanmoins plusieurs groupes de 15-16 ans qui ont été présents à presque toutes les ouvertures. Comme à chaque rentrée de septembre, la Cabane a accueilli beaucoup de petits nouveaux âgés de 10 ans, qui participent surtout aux activités des mercredis.

L'ambiance était très sympa, détendue, dynamique, joviale, et les jeunes respectueux des règles de vie collective basées sur la notion de respect. D'une imagination débordante, ils ont régulièrement participé à la mise en place d'activités originales et attractives.

Comme chaque année pendant les vacances d'octobre, la Cabane a pris part au passeport-vacances en proposant un tournoi de baby-foot et un après-midi de jeux intra et extra-muraux.

L'atelier théâtre, la Troop's, animé par Jérôme Ricca a été suivi par 10 élèves à raison d'1h30 les jeudis d'octobre à fin juin. Il a présenté son travail lors de trois représentations fin juin à la Cave du Château qui ont remporté un joli succès.

Nous avons poursuivi notre collaboration avec le travailleur social de proximité, Monsieur Richard, qui vient à la rencontre des jeunes et assure une permanence à la Cabane les mardis de 17 à 19 heures.

La responsable de la Cabane a participé aux séances « Intercentre » organisées par le GLAJ-Vaud (association faîtière des organisations de jeunesse), aux rencontres du Réseau Jeunesse de la région morgienne et celles entre les travailleurs sociaux de proximité et les centres d'animation de la Côte.

Le ménage des locaux est assuré hebdomadairement, sous la supervision d'une animatrice, par 2 jeunes, à raison de 45 minutes, payés Fr. 10.00.

505.04 Corps Jeunes Sapeurs-Pompiers

Le Corps des Jeunes Sapeurs-Pompiers de l'Ouest Morgien (JSPOM) a été créé le 23 septembre 2005 à Etoy. Il est né de la volonté d'une poignée de passionnés des SDIS de Buchillon, Etoy, Saint-Prex, Yens et Villars-sous-Yens, avec le soutien des Municipalités.

A fin 2024, l'effectif était de 23 jeunes (18 garçons et 7 filles) (24 en 2023), dont 10 sont domiciliés à Saint-Prex (6 en 2023). Ces jeunes sapeurs-pompiers s'entraînent dans la caserne de Saint-Prex, mais également à Yens, Villars-sous-Yens, Etoy et Buchillon. Ils ont réalisé 10 exercices en 2024 (11 en 2023).

2 à 5 nouveaux JSP s'inscrivent chaque année. Le CJSP peine à remplacer les moniteurs qui cessent leur activité. Il a toutefois la chance de collaborer avec les ambulanciers stationnés à la caserne de Saint-Prex qui participent à 1 ou 2 exercices chaque année.

506 Événements sportifs régionaux

La Municipalité a poursuivi son partenariat avec Urban Training en 2024 qui propose gratuitement aux habitants de participer à des cours de gym hebdomadaires organisés entre mai et septembre.

507 Associations culturelles régionales

507.01 COV, écoles de musique

Le Conservatoire de l'Ouest vaudois (COV), dans sa forme actuelle, date de 2001. Son statut juridique est une fondation de droit privé, dont les buts sont, entre autres, de dispenser un enseignement musical instrumental et théorique de qualité à des enfants et adultes en vouant une attention particulière à l'épanouissement de chacun.

27 élèves domiciliés à Saint-Prex fréquentent le COV (23 en 2023).

507.02 Concerts classiques de la région morgienne

La 65^{e} saison s'est ouverte à l'automne 2024. Comme chaque année, six concerts sont au programme, dont deux à Saint-Prex (en janvier et mars 2025 au Vieux-Moulin). Au programme, des compositeurs connus tels que Bach, Beethoven, Mozart, Strauss, Scarlatti, Vivaldi, Purcell et quelques autres à découvrir, dont une création: Gloria de Christophe Sturzenegger.

507.03 Association des amis de Pietro Sarto

L'association des Amis de Pietro Sarto a été créée le 23 juin 2006 à l'initiative de Jacques Chessex et Freddy Buache. Elle a pour but de soutenir la promotion de l'œuvre de Pietro Sarto par l'organisation d'expositions, l'édition de livres, catalogues, etc.

Elle a été à l'origine de la rétrospective de 2008 à l'Abbatiale et Musée de Payerne, «Pietro Sarto, 60 ans de peinture», ainsi que de la publication d'une monographie en 2012 aux éditions La Bibliothèque des Arts. Elle a également été l'initiatrice de l'exposition de 2020 à l'Espace Arlaud, Lausanne, «Chemins de crête 1949 - 2019».

Les œuvres de Pietro Sarto et de l'atelier de Saint-Prex ont été exposées à l'Hôpital de Morges entre le 1er décembre 2023 et le 1er mars 2024 pour célébrer les 50 ans de l'hôpital.

Un centre médical, portant le nom de Pietro Sarto, a été inauguré en juillet 2024 à Lavigny.

Pietro Sarto a été interviewé, pour réaliser une médaille Genius Loci qui sera posée sur la façade de sa maison à la Grand-Rue 15.

507.04 Fondation pour l'enseignement de la musique FEM

La loi sur les écoles de musique est entrée en vigueur au 1er janvier 2022. La Fondation pour l'enseignement de la musique est l'organe chargé de mettre en œuvre, de financer et d'organiser l'enseignement de la musique dans le Canton, dans l'intérêt des enfants et des jeunes musiciens, ains que dans celui des écoles et des enseignants.

508 Bibliothèque communale

Au 31 décembre 2024, la bibliothèque comptait 520 lecteurs actifs (214 adultes et 306 enfants). 104 nouveaux lecteurs se sont inscrits en 2024.

Les visites de classe se sont poursuivies: 7 classes du Chauchy et de Sous-Allens sont venues emprunter des livres une fois par mois.

20'605 prêts ont été effectués, toutes catégories confondues (romans adultes, livres enfants, bandes dessinées, documentaires).

Le mercredi 18 décembre, «An conteuse», habitante de Saint-Prex, a animé un après-midi de contes qui a ravi nos nombreux spectateurs qui se sont également régalés de biscuite de Noël faits maison!

509 Eglises

509.01 Paroisse protestante

L'équipe pastorale de la paroisse de Saint-Prex-Lussy-Vufflens active en 2024 se composait de MM. Sandro Restauri (jusqu'à fin août 2024) et Olivier Rosselet, pasteurs. Ils sont assistés de la vicaire Anne Maillard (depuis septembre 2024) pour les célébrations et du diacre Renaud Rindlisbacher pour l'enfance et les familles. La nouvelle législature de la paroisse protestante a débuté en juillet 2024 et deux conseillères paroissiales de Saint-Prex ont rejoint l'organe exécutif de la paroisse, composé de huit membres.

Depuis septembre 2024, tous les premiers vendredis du mois à 19h00, des animations «Parole et musique» sont proposées à l'église romane. Ouvertes à toutes et tous, ces animations permettent de se ressourcer dans une atmosphère à la fois culturelle, spirituelle et musicale. La nouvelle organiste engagée en 2023 est à l'origine de ce projet.

509.02 Paroisse catholique

La paroisse St-Prothais à Saint-Prex réunit les catholiques des localités de Saint-Prex, Buchillon, Etoy, Lussy-sur-Morges et Villars-sous-Yens. Elle fait partie de l'unité pastorale La Venoge-L'Aubonne qui comprend également les paroisses d'Aubonne, de Morges et de Rolle.

L'église catholique de Saint-Prex accueille principalement les dimanches matin une centaine de personnes de tous les horizons avec une attention toute particulière réservée à l'accueil des familles avec enfants. La paroisse de Saint-Prex accueille également les offices dédiés de la communauté lusophone très nombreuse dans les environs.

IX. Sécurité publique

La parole à… Anouk Gäumann, municipale

L'année 2024 a été marquée par un événement exceptionnel qui a touché cette fois nos voisins: la crue de la Morges au mois de juin. Cette montée soudaine des eaux a mis à l'épreuve les capacités d'intervention de nos trois corps de sécurité. Cet épisode a démontré l'importance d'une solidarité à laquelle la Commune de Saint-Prex a naturellement participé et d'une coordination efficace entre les différents acteurs de la sécurité, un élément-clé pour faire face aux situations d'urgence.

Au-delà des crises, cette collaboration est également essentielle lors d'événements d'envergure. Ainsi, le 8 septembre, la troisième et dernière étape du Tour de Romandie féminin, une course cycliste internationale réservée aux coureuses professionnelles, a traversé notre Commune. Le départ et l'arrivée ayant eu lieu à Morges, une coordination rigoureuse a été nécessaire entre nos trois entités de sécurité. Un poste de commandement a été installé à la caserne du SIS Morget, afin de gérer le dispositif sécuritaire de l'événement.

Nos services de sécurité ont également été mis à l'honneur le 24 août lors de la Journée de la sécurité publique, organisée aux abords du Château de Morges. Cette manifestation a permis de présenter leurs missions, leurs moyens d'intervention et leur engagement quotidien pour la protection de la population vaudoise.

À l'échelle communale, un autre fait marquant s'est produit le 8 janvier 2024. Face à des températures atteignant -4°C et à la suroccupation des foyers d'accueil de l'Armée du Salut, la Municipalité de Saint-Prex a été sollicitée pour ouvrir son abri de protection civile et accueillir des personnes sans domicile, ce qu'elle a immédiatement accepté. L'abri PC du Cherrat, déjà pré-équipé, offrait les meilleures conditions d'accueil de la région. Ce dispositif a fonctionné durant sept nuits, garantissant un hébergement sûr aux personnes en détresse.

Par ailleurs, le contrôle périodique des abris privés a été réalisé cette année à Saint-Prex, conformément aux exigences légales qui imposent une vérification tous les dix ans. Ainsi, 166 abris ont été inspectés en 2024.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance envers ces trois entités complémentaires, à savoir le SIS Morget, la PCi et la PRM qui œuvrent chaque jour au service de la population.

601 Police

601.02 Police intercommunale PRM

L'événement le plus marquant de 2024 a incontestablement été les inondations de juin à Morges. Cet événement a montré une belle et excellente collaboration entre les différents partenaires des services d'urgence et communaux.

En 2024, le corps de police qui couvre les Communes de Buchillon, Lussy, Morges, Préverenges, Tolochenaz et Saint-Prex, a réalisé quelques 6'100 interventions au total, soit environ 400 de plus que l'an dernier.

Parmi les infractions constatées, les cambriolages sont en légère hausse, ce qui correspond à une tendance cantonale. Il s'agit de vols à l'étalage, dans les voitures, dans les maisons ou même des vols de moteurs de bateaux.

Si ces délits sont généralement exempts de violence physique, ils n'en sont pas moins marquants pour les victimes.

La cybercriminalité reste un enjeu majeur. PRM a poursuivi ses efforts de prévention et obtenu de très bons résultats avec des organisations comme Pro Senectute, bien que les personnes âgées ne soient pas les seules concernées.

Les chiffres des violences domestiques sont stables pour la 2e année consécutive. Quant aux stupéfiants, la baisse constatée n'est pas due à un changement de comportement, mais à l'entrée en vigueur d'une nouvelle législation plus souple sur la possession de cannabis pour usage personnel.

Le système de suivi des victimes qui consiste à recontacter systématiquement les personnes ayant subi des violences, des accidents graves ou des cambriolages, a fait ses preuves. PRM entend consolider le système en formant davantage de personnel à ce rôle spécifique.

Le rapport de gestion de PRM sera disponible en intégralité sur notre site internet.

601.02.01 Amendes, infractions au stationnement, notifications

Bien que le stationnement de véhicules les dimanches sur la piste cyclables à la rue de la Verrerie ne soit plus autorisés, certains automobilistes ont conservé cette habitude. Ils ont été amendés par PRM. La Municipalité est intervenue avec succès pour faire exceptionnellement annuler ces amendes. Les paroissiens doivent utiliser les parkings de Marcy ou du Glapin.

601.02.03 Circulation, signalisation, miroirs, modération du trafic, constats (radars, contrôles de vitesse)

En janvier 2024, la Municipalité a pris la décision d'interdire la circulation des camions de plus de 3,5 tonnes sur la voie qui donne accès au port de Taillecou, ceci en regard de la limite de résistance de la digue.

Suite à un affaissement de la chaussée et en raison de la déformation du revêtement sur plusieurs secteurs, une restriction de circulation aux camions a été mise en place au Cheminet, jusqu'à la réfection du chemin. Les livraisons sont toutefois autorisées.

601.02.06 CODIR et Conseil intercommunal PRM

Saint-Prex est représenté au CODIR de PRM par un membre de la Municipalité et au Conseil intercommunal par six membres du Conseil communal.

601.03 Police administrative

601.03.01 Etablissements publics et commerces

En 2024, nous avons délivré 5 autorisations pour la vente en détail du tabac (5 en 2023), 10 autorisations d'exploitation pour des appareils automatiques à prépaiement (sans changement par rapport à 2023) et 18 licences LADB (loi sur les auberges et les débits de boissons, sans changement par rapport à 2023).

Une campagne OIP (ordonnance sur l'indication des prix), menée en 2024 par le SECO/Mission de surveillance des communes en matière d'indication des prix dans les magasins d'alimentation, a eu lieu. Quatre commerces ont été contrôlés et un seul a dû procéder à des corrections concernant l'affichage des prix unitaires des marchandises.

601.03.02 Registre des commerçants, entreprises locales

Au 31 décembre 2024, la Commune de Saint-Prex comptait plus de 450 entreprises implantées sur son territoire.

La taxe forfaitaire des déchets pour les entreprises a été maintenue à CHF 165.– pour l'année.

Une refonte du registre des entreprises est en cours. Un nouveau formulaire a été mis en place, afin de mieux identifier les entreprises et collecter des informations sur leur domaine d'activité, l'utilisation de véhicules de fonction, le stationnement, la présence d'enseignes lumineuses, etc.

En ce qui concerne les entités à but non lucratif, la Commune recense 8 associations (chiffre stable par rapport à 2023) et 9 fondations (contre 8 en 2023).

601.03.04 Manifestations ponctuelles, permis temporaires, lotos et tombolas (POCAMA)

Durant l'année 2024, nous avons traités 74 demandes POCAMA (62 en 2023).

3 lotos ont été organisés sur les mois de novembre et décembre.

Avec l'augmentation du nombre d'événements sur la Commune, un guide pratique a été élaboré, afin d'aider les organisateurs à réussir leur manifestation. Toute manifestation doit être annoncée et peut relever des deux catégories suivantes: une manifestation nécessitant une demande POCAMA ou une manifestation simple.

Par ailleurs, un tableau Excel recensant toutes les manifestations, réceptions, événements, etc. a été créé, afin de mieux coordonner les 302 lignes gérées entre les services et PRM. Une séance de coordination est organisée chaque mois.

601.03.05 Procédés de réclame

Nous avons autorisé 6 procédés de réclame en 2024 (0 en 2023).

601.03.08 Autorisations de stationnement (macarons et autorisations)

Nous avons vendu 48 macarons en 2024. Le tarif est de Fr. 40.00 pour un mois, Fr. 100.00 pour trois mois, Fr. 190.00 pour six mois et Fr. 350.00 pour une année.

Ces macarons permettent aux automobilistes de stationner leur véhicule sur les places du Bourg durant 15 heures.

Les personnes en possession d'un macaron, partant en vacances, voyages d'affaires, etc., peuvent obtenir gratuitement et sur accord de la Municipalité des autorisations de stationnement temporaires au Vieux-Moulin ou au P+R du Glapin. Ces personnes sont dirigées vers le P+R du Glapin en période estivale ou lorsqu'il y a beaucoup de manifestations.

Les habitants du Bourg n'ayant pas de macaron peuvent obtenir contre facturation une autorisation de parcage au P+R du Glapin pour des vacances, voyages d'affaires, etc. pour le prix de Fr. 5.00/jour.

601.04 Police sanitaire

601.04.01 Contrôle des denrées alimentaires

Le groupement VAPKO organise chaque année des contrôles des champignons à Yens les dimanches de 17h00 à 18h30. Ceux-ci ont eu lieu entre le 25 août et le 3 novembre. Il a enregistré la visite de 156 personnes (129 en 2023), dont 25 de Saint-Prex (15 en 2023).

601.04.02 Bétail et agriculture, y compris feu bactérien et chenilles processionnaires

Comme chaque année, le SEEP communique au secrétariat la liste des propriétés où il reste des nids de chenilles processionnaires dans les pins, afin d'écrire aux propriétaires pour leur rappeler l'importance de les enlever, car les poils de ces chenilles possèdent des propriétés urticantes qui peuvent provoquer chez les humains des troubles ou des réactions allergiques (œdèmes, démangeaisons, asthme), voire même une cécité. Chez les canidés, ils peuvent provoquer une brûlure de leur truffe et/ou leur langue, voire une nécrose.

601.04.03 Commission d'hygiène et de salubrité

La commission de salubrité a traité un cas en 2024 (0 en 2023).

602 Contrôle des habitants, bureau des étrangers

602.01 Contrôle des habitants

Une légère baisse de la population de 34 personnes a été enregistrée en 2024, portant le nombre d'habitants (établis et séjour) à 6'029 personnes au 31 décembre 2024 contre 6'063 personnes au 31 décembre 2023. Nous relevons qu'il y a 5'883 personnes (97,57%) qui sont établies (en résidence), soit 3'729 suisses et 2'154 étrangers. 146 personnes sont en séjour.

602.02 Bureau des étrangers

La population saint-preyarde est étrangère à 36,61% (2'154 étrangers) au 31 décembre 2024 contre 36,55% (2'165 étrangers) au 31 décembre 2023. Les nationalités les plus représentées sont le Portugal (26,83%), la France (25,99%), l'Italie (11,46%), l'Espagne (6,03%), le Royaume-Uni (3,48%) et les autres nations (19,17%).

603 Inhumations, gestion administrative du cimetière

603.01 Registre des décès

Durant l'année 2024, 44 décès ont été référencés dans notre registre des décès. Cela concerne 33 habitants de la Commune et 11 personnes ayant vécu à Saint-Prex ou ayant des liens très forts avec notre localité. 3 personnes ont été inhumées dans notre cimetière. Les cendres de 3 personnes ont été déposées dans un autre cimetière du Canton. Deux personnes ont été inhumées dans un autre cimetière du Canton, 2 personnes ont été inhumées dans d'autres cimetières d'autres Cantons et 1 autre dans son pays d'origine. Les cendres de 6 personnes ont été déposées au jardin du souvenir et celles de 10 personnes ont été mises dans une tombe individuelle. Pour les autres incinérations, les cendres ont été remises aux familles ou déposées dans des tombes existantes.

604 Service de défense incendie et de secours, protection civile

604.01 SIS Morget

Comme indiqué en tête de chapitre, les inondations du 25 juin ont frappé Morges et toute sa région. Ces crues soudaines ont mis à l'épreuve les capacités d'intervention des organes de sécurité. Au-delà de cet événement marquant, le SIS Morget a renforcé ses moyens techniques, modernisé certains équipements et poursuivi la formation continue de ses effectifs.

Le Comité de direction s'est réuni lors de dix séances ordinaires. Il a participé à trois séances du Conseil Intercommunal.

Durant l'année 2024, une délégation du CODIR et la Municipalité de Morges se sont rencontrés à plusieurs reprises, afin de continuer à travailler sur le dossier de la nouvelle caserne de l'OI Morges. Les Conseils généraux et communaux des Communes membres du SIS Morget se sont prononcés en décembre 2024 sur un préavis en faveur de la modification des statuts permettant de disposer d'un plafond d'endettement de Fr. 15'000'000.00.

La Municipalité et le Conseil communal de Saint-Prex s'inquiètent depuis plusieurs années de la perte de maîtrise directe sur une importante part des budgets des structures intercommunales. Cette crainte est partagée par la Cour des comptes. Afin de regagner une meilleure maîtrise et que ce préavis remporte l'adhésion du Conseil communal de Saint-Prex, la Municipalité a souhaité que le CODIR du SIS Morget signe une convention dans laquelle il s'engage à lui donner accès à toutes les informations qu'elles pourraient requérir en relation avec le projet de nouvelle caserne. En outre, le SIS Morget s'engage dans ladite convention à soumettre à son assemblée délibérante au début de la législature 2026-2031 une nouvelle disposition statutaire prévoyant ce qui suit: «autoriser tout emprunt dans les limites du plafond d'endettement fixé à [*15 millions ou moins en fonction du montant calculé au début de la législature 2026/2031 selon la règle qui suit*] ainsi que le renouvellement de ceux-ci. Le plafond d'endettement fixé sera revu à la baisse au début de chaque nouvelle législature pour être fixé au montant correspondant au montant après amortissement du ou des emprunts contractés pour permettre le financement de la nouvelle caserne du SIS Morget, plus un million au maximum».

Le major Thierry Charrey, commandant des sapeurs-pompiers du SIS Morget depuis le 1er décembre 2018, a donné sa démission pour fin avril 2025. Le caporal Nicolas Houlmann, responsable de l'administration et des finances, a été désigné pour prendre la direction du corps après le départ du major Charrey.

Le SIS Morget est composé de 3 DPS (détachements premiers secours), soit Denges, Morges et Saint-Prex, et 3 sites DAP (détachements d'appui), soit Dissy, Sempremont et Senar (Senoge-Arénaz).

L'OI Saint-Prex (organe d'intervention) est composé des Communes d'Etoy, de Buchillon et de Saint-Prex. Il comptait 21 sapeurs au 31 décembre 2024. Le premier-lieutenant Nicola Alberton occupe la fonction de chef de site et de responsable de la formation. Il est secondé par le lieutenant David Pagot, suppléant et chef matériel.

400 interventions ont été effectuées en 2024 (424 en 2023) par le SIS Morget, ce qui représente une diminution d'environ 10%. 40% des interventions ont lieu en journée, 24% de nuit (entre 18h00 et 7h00) et 36% le weekend.

Parmi ces interventions, 75 d'entre elles ont été effectuées par l'OI Saint-Prex (80 en 2023), ce qui représente 17% des interventions (19% en 2023).

Le rapport de gestion du SIS Morget sera disponible en intégralité sur notre site internet.

604.02 Protection civile région Morges

Saint-Prex est représenté au Conseil intercommunal par un membre de la Municipalité.

En 2024, la protection civile a su démontrer sa capacité de mobilisation face à des défis de toute taille, de l'urgence immédiate aux exercices de préparation rigoureux.

Une campagne de contrôles périodiques des abris privés s'est déroulée en avril, avec 166 contrôles effectués à Saint-Prex.

En octobre, les Communes ont reçu la signalétique officielle commandée pour les points de rencontre d'urgence (PRU) et sont désormais compétentes pour activer ces PRU en cas d'événement sortant de l'ordinaire, même si des cas spécifiques peuvent être imposés par différents organes politiques ou entités sécuritaires.

La protection civile a été engagée à 6 reprises: pour une opération «Grand froid» sollicitée en situation d'urgence par Morges avec l'exploitation de l'abri PC du Cherrat, un secours à la population suite à des conduites d'eau potable endommagées à Bremblens, une intervention pour sauver les archives communales de Hautemorges suite à de violentes précipitations, une intervention pour appuyer les pompiers à Morges et une autre section du SDIS à Saint-Saphorin-sur-Morges après le débordement important de la rivière La Morges, une mobilisation des forces pour renforcer le dispositif de Morges face à une tempête annoncée et un délestage autoroutier après un accident mortel sur l'A1 entre Ecublens et Morges-Est.

Le rapport de gestion de la PCi sera disponible en intégralité sur notre site internet.

X. Affaires sociales

La parole à… Anthony Hennard, vice-syndic

Nous avons la chance d'avoir de nombreuses structures dans notre Commune qui répondent aux divers besoins de notre population. Nous les accompagnons de différentes manières, afin de leur permettre de remplir leurs tâches dans les meilleures conditions possibles.

Nous avons eu l'honneur de fêter les 100 ans du Foyer tout au long de l'année au travers de différents événements.

L'Ensemble hospitalier de la Côte continue de nous garantir une couverture médicale à Saint-Prex. Trois médecins officient désormais dans ce cabinet.

Cette année est marquée par la décision du conseil communal de quitter le réseau d'accueil de l'AJEMA fin 2025 afin de rejoindre l'AIRADT.

701 Aide sociale

701.01 Entraide familiale

L'Entraide familiale compte 258 membres. Le Comité recherche des bénévoles pour les transports accompagnés, les livraisons de repas chauds et les visites à domicile.

En complément des activité susmentionnées, les tâches de l'Entraide familiale consistent en la préparation de confitures, les après-midis jeux, l'atelier tricot'thé, l'atelier Accueil, intégration, français et les cours de conversation en anglais.

Quelques chiffres: 3'381 livraisons de repas à domicile (2'898 en 2023), 48'415 km parcourus pour 1'242 transports (38'660 km pour 1'008 transports en 2023) et 200 heures de visite à domicile (150 en 2023).

Les 52 bénévoles ont eu besoin de 72 kg d'oranges, 18 kg d'oranges amères, 130 pamplemousses et 485 citrons pour produire 1'159 bocaux durant les 11 ateliers repartis sur 4 jours. Ces confitures ont été vendues les 29 février et 1er mars 2024 au centre Coop.

701.02 Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC)

Un membre de la Municipalité fait partie du CODIR. Saint-Prex dispose également d'un siège au Conseil intercommunal.

Le rapport de gestion de l'ARASMAC ne sera pas disponible avant juin. Nous le publierons en intégralité sur notre site internet dès réception.

703 Santé publique

703.01 Prévention (alcoolisme, drogue, plan canicule, vaccinations)

Comme chaque année, les habitants de 75 ans et plus ont été contactés par écrit dans le cadre de la préparation du plan canicule, afin de connaître leur besoin d'une visite ou d'un téléphone. Police Région Morges (PRM) est en charge de cette activité en cas d'activation du plan canicule, ce qui n'a pas été le cas en 2024.

Nous avons poursuivi notre collaboration avec le travailleur social de proximité (TSP) qui s'implique dans la vie des jeunes, en offrant une présence adulte rassurante et bienveillante. Il les accompagne de manière individuelle ou collective et aborde des sujets variés. Les thèmes principaux sont liés à la formation et au travail, suivis de l'argent et du logement.

De manière générale, une grande partie de contacts a lieu dans l'espace public, comme les terrains de sport, plages, magasins, parcs et aux alentours de l'école. Il assure également une permanence à la Cabane les mardis de 17 à 19 heures. Au total, il est passé à 102 occasions sur le territoire de Saint-Prex (112 en 2023) et a noué 1'419 contacts (1'351 en 2023).

703.05 AVASAD (Association vaudoise d'aide et de soins à domicile)

Le dispositif de l'AVASAD constitue la plus grande structure parapublique et le principal acteur de l'aide et des soins à domicile et de la santé communautaire dans le canton de Vaud. Le Canton et les Communes pilotent ce dispositif sur la base d'une politique concertée et d'une vision partagée du développement du maintien à domicile.

Le rapport de gestion de l'AVASAD sera disponible en intégralité sur notre site internet, dès sa parution.

703.06 Fondation de La Côte

En tant que Fondation de droit privé d'utilité publique, la Fondation de La Côte est chargée de mettre en œuvre, sur le district de Nyon et une partie du district de Morges, la politique d'aide et de soins à domicile, et de déployer des mesures en matière de promotion de la santé et de prévention découlant de la loi sur l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (LAVASAD).

Le rapport de gestion de la Fondation de la Côte sera disponible en intégralité sur notre site internet, dès sa parution.

704 Logement

704.01 Coopérative d'habitation

Les statuts de la Coopérative d'habitation Cité Derrière donnent l'opportunité aux Communes dans lesquelles la coopérative a construit un immeuble d'être représentées au sein du Conseil d'administration. En conséquence, M. le Syndic siège dans cet organe.

704.02 Expulsion

La Justice de Paix a procédé à l'expulsion forcée de deux locataires et d'un ancien propriétaire (deux locataires en 2023).

706 Accueil de la petite enfance

706.01 AJEMA

Cette année est marquée par la décision du conseil de quitter l'AJEMA fin 2025 afin de rejoindre le réseau AIRADT. Cela permettra à terme de répondre à l'entier des demandes d'accueil préscolaire pour la population de St-Prex.

706.02 Association du Cerf-volant (garderie et UAPE)

L'ouverture de 9 places supplémentaires en 2024 au collège du Chauchy permet désormais d'accueillir 45 enfants. Le but étant de n'avoir plus besoin de faire des trajets entre les 2 structures d'accueils de Sous-Allens et du Chauchy.

706.05 OAJE, autorisations d'accueil collectif

L'Office de l'accueil de jour des enfants a délivré à la Fondation Perceval une autorisation d'exploiter tous les matins, dès le 1er septembre 2024 et jusqu'au 31 août 2029, les 5 places de l'institution d'accueil collectif de jour préscolaire (jardin d'enfants) L'Eglantine.

707 Sécurité au travail

La Municipalité collabore avec Unisanté et propose aux collaborateurs qui le souhaitent, de faire un bilan de dépistage des risques de maladies cardiovasculaires via le bus Bilan et Conseils Santé.

XI. Services industriels

La parole à…

- *Véronique Savioz, municipale*

Le service des eaux a été rattaché au service de l'urbanisme et des infrastructures dès janvier 2024. Des défis au niveau du personnel ont marqué cette année, fort heureusement sans que cela ne péjore le travail nécessaire au bon fonctionnement de ce service.

Notre eau potable est excellente, cela se confirme cette année encore, ce dont nous sommes très fiers! Aucun traitement n'est nécessaire, l'eau de la nappe est directement consommable. Le service est toujours très investi dans la protection des zone proches de la nappe phréatique, c'est une priorité absolue.

- *Jan von Overbeck, municipal*

Les turbulences majeures du marché de l'électricité de 2022 se sont progressivement calmées et les discussions par la suite ont permis la rédaction de nouvelles lois au niveau fédéral et cantonal.

Le prix de l'électron sur le marché libre a chuté et se rapproche du niveau d'avant la crise énergétique. La Municipalité a souscrit de nouveaux contrats fin 2024 pour 2026 en cherchant les meilleures offres possibles, ceci en réduisant le volume en fonction de notre production propre au travers des projets en cours.

Dans ce contexte, le 9 juin 2024, le peuple suisse a accepté la loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables. En particulier le concept de CEL (communauté électrique locale) sera introduit le 1er janvier 2026, ce qui permettra de transporter notre production propre au sein de la Commune au travers du réseau existant, ceci en payant une taxe.

Parallèlement, le Conseil communal a accepté des préavis soumis par la Municipalité pour la rénovation et l'isolation du centre culturel et sportif du Vieux-Moulin, ainsi que la pose de panneaux solaires. La mise en réseau en trois étapes entre le parking du Centre culturel et sportif du Vieux-Moulin, le toit de ce bâtiment et la station de pompage permettra de créer un réseau de consommation propre. Ce projet a pris du retard en rapport avec des délais dans les autorisations nécessaires et devrait s'achever fin 2025.

802 Service des eaux

En 2024, le Service des eaux est à nouveau rattaché au SUI, après un détachement en 2022 et 2023. Cette réorganisation a coïncidé avec une année marquée par des défis en matière de gestion du personnel. En effet, le responsable du Service des eaux a été remplacé exceptionnellement par un collaborateur du SEEP, qui a consacré l'intégralité de son temps au service des eaux. Malgré la bonne volonté et les efforts soutenus du remplaçant et du SUI, les difficultés liées à la gestion des ressources humaines ont persisté tout au long de l'année, impactant certaines opérations et nécessitant une adaptation constante pour assurer la continuité du service.

802.01 Plans du réseau, PDDE

Comme chaque année, les plans des réseaux sont régulièrement mis à jour. Les informations sont intégrées dans le SIT communal.

802.02 Approvisionnement, production (sources, zones de protection)

Les zones de protection font continuellement l'objet d'un suivi pour s'assurer de la bonne qualité de l'eau.

802.02.01 Réservoir de l'Epine

En 2024, nous avons procédé à la vidange du petit réservoir pour permettre son entretien. Les travaux de vidange du grand réservoir, déjà réalisés en 2023, sont planifiés pour 2025. L'objectif de ces travaux, de plus grande envergure, sera d'étudier en détail les opérations nécessaires à la rénovation complète du réservoir, un projet ambitieux et complexe.

Le monitoring du radon continue en 2024, conformément aux exigences légales en matière de suivi, et les mesures sont effectuées selon les bases légales en vigueur.

802.02.02 Station de pompage du Vieux-Moulin

En début d'année, notre mandataire spécialisé dans la gestion, l'automatisation, les mesures et la maintenance dans le secteur de la distribution de l'eau potable a procédé à la modification du tableau d'introduction de l'alimentation du bâtiment du Vieux-Moulin, qui comprend l'introduction, le compteur énergie «Port», le remplacement de l'automate de pompage et l'appareillage du réservoir.

802.03 Distribution et installation, compteurs

Notre mandataire spécialisé dans le contrôle des réseaux d'eau procède régulièrement à la détection de fuites. Durant l'année, une fuite a été décelée sur le réseau communal (cinq en 2023) et deux sur le réseau privé (six en 2023).

802.04 Clients et abonnements

Le nombre de compteurs dans la Commune est de 974 (947 en 2023), toutes tailles confondues. 691 d'entre eux (775 en 2023) sont relevés à distance.

802.05 Analyses, contrôles

Des contrôles de l'eau du réseau ont été effectués à 5 reprises durant l'année (7 en 2023), ce qui représente 15 échantillons de prélèvements effectués à différents points sur le réseau (17 en 2023).

De plus, l'Office de la consommation a procédé, le 9 juillet, à une analyse de l'eau potable (échantillon prélevé à la fontaine publique du quai du Suchet). Cet échantillon est conforme au droit en vigueur pour les paramètres analysés.

Ledit office a également prélevé 5 échantillons le 25 juin et le 14 août pour analyser les eaux de baignade, qui se sont avérées de bonne qualité bactériologique.

802.06 Bornes hydrantes

79 hydrantes ont été contrôlées par la maison Hinni avec qui nous avons un contrat d'entretien. 91% sont en bon état. 3 d'entre elles présentent un ou plusieurs défauts sérieux (pas maniable, corps de borne fissuré, pertes d'eau, ne vidange plus). 5 autres présentent des défauts, dans la plupart des cas de la partie supérieure, liés à l'aspect visuel ou fonctionnel qui devraient être prises en compte dans la maintenance périodique pour assurer la sécurité d'emploi.

803 Service de l'électricité

803.02 Romande Energie

D'entente avec la commission des finances, nous avons signé de nouveaux contrats avec Romande Energie pour la fourniture d'électricité pour le collège de Sous-Allens II et III, la piscine, la STEPi et la station de pompage à l'avenue de Taillecou. Des prix beaucoup plus concurrentiels ont pu être obtenus pour 2027 et 2028.

En 2024, nous avons poursuivi les échanges avec Romande Energie en relation avec nos divers projets comportant la pose de panneaux photovoltaïques, ainsi que des options CAD. Les divers préavis acceptés par le Conseil communal ont permis d'augmenter notre production de 3 à 15%, ainsi que l'autoconsommation. Avec la nouvelle loi fédérale sur l'énergie, des nouvelles possibilités s'ouvrent à nous avec le concept de CEL (communauté électrique locale). La Municipalité investigue la meilleure utilisation de ce concept qui entrera en vigueur le 1er janvier 2026. Celles-ci permettront de poursuivre des projets photovoltaïques sur divers bâtiments dont l'autoconsommation est faible, comme l'Arsenal, car nous pourrons transporter notre production dans le périmètre de la Commune au travers du réseau en payant une taxe. De plus, avec une informatique intelligente, nous pourrons rediriger la production toutes les 15 minutes vers nos différents sites, et ainsi minimiser au mieux l'achat d'électricité.

803.03 Éclairage public

En 2024, le préavis n° 04/08.2023 concernant l'assainissement du réseau d'éclairage public des routes cantonales RC1 et RC60 par la pose de luminaires LED de dernière génération a été entièrement réalisé.

Des habitants de la Commune relayent régulièrement au SEEP lorsqu'ils constatent des lampadaires défectueux.

Il est planifié de remplacer toutes les lampes au sodium restantes par du LED dans les deux prochaines années.

803.05 Pénurie d'électricité

Les marchés de l'énergie se sont détendus également en 2024, ceci grâce à un climat clément, au remplissage des barrages à 95%, ainsi qu'aux stocks de gaz. Cependant la situation à long terme reste incertaine, ceci en relation avec la situation géopolitique, en particulier le conflit en Ukraine; mais également avec les négociations sur les accords bilatéraux avec la communauté européenne, en particulier le possible accord sur le marché de l'électricité.

Les conclusions de l'étude effectuée en 2023 ont permis de mettre en place des mesures préventives et des protocoles d'intervention, afin que la STEPi puisse affronter une éventuelle pénurie d'électricité de manière efficace et conforme aux réglementations en vigueur. Celle-ci est désormais prête à faire face à une situation de crise énergétique tout en maintenant ses activités essentielles de traitement des eaux usées. En 2024, le préavis pour la pose de panneaux solaires sur la STEPi a été réalisé et achevé, ce qui contribue à la sécurité de fonctionnement.

L'étude a été poursuivi en 2024 pour les stations de relevage P1 et P2. Cette phase de l'étude vise à évaluer les besoins spécifiques et à proposer des solutions adaptées pour assurer leur fonctionnement optimal en cas de pénurie d'électricité. Une fois achevée, l'ensemble du dispositif de gestion des situations d'urgence sera pleinement opérationnel, renforçant ainsi la résilience du réseau d'assainissement de la Commune face aux défis potentiels liés à l'alimentation électrique.

806 Energies renouvelables

806.02 Cité de l'énergie

Cinq ans après avoir obtenu le label, nous avons été audité par Cité de l'énergie pour le renouvellement du label, ce que la direction de l'énergie a préavisé positivement. Cette distinction s'étend à une nouvelle période de quatre ans.

806.03 Développement durable

Durant l'année 2024, la Municipalité a poursuivi sa politique de transition énergétique avec des préavis pour la pose de panneaux solaires. Une collaboration avec le département HERUS (Laboratory Human-Environment Relations in Urban Systems) de l'EPFL nous conseille pour établir une transition à long terme, ceci en élaborant un modèle innovatif, afin de comparer les différentes interventions possibles dans notre Commune.

Le préavis n° 01/03.2023 pour financer la reconstruction du Centre technique communal (CTC, anciennement déchèterie) sur la parcelle communale n° 347, sise au chemin de Glapin 22, ainsi que de la pose de panneaux photovoltaïques (1'434 m^2, 160 kWh) sur le toit de ce bâtiment est en cours de réalisation et sera achevé au premier semestre 2025.

Le préavis n° 10/12.2023 pour adapter le tableau électrique de la STEPi, la gestion des flux des boues, ainsi que pour l'automatisation des processus en cas de contingentement et de délestage conformément au plan OSTRAL a été accepté par le Conseil communal le 7 février 2024. Il a été réalisé au deuxième semestre 2024. Ceci permet d'optimiser l'autoconsommation à la STEPi, et ainsi de réduire notre facture électrique.

807 Téléréseau, son, images

807.01 Téléréseau

Le déploiement du réseau de fibre optique Swisscom est maintenant terminé sur l'ensemble du territoire. Ainsi, les habitants de la Commune bénéficient des meilleures prestations possibles en termes de débit.

La Municipalité, par le biais du SUI, a accompagné ces travaux en fournissant les permis de fouilles et d'occupation du sol nécessaires, tout en cherchant à minimiser leur impact.

XII. Vie associative locale, événements, documentation sur la Commune

La parole à… Stéphane Porzi, Syndic

La nouveauté en 2024 est la nomination d'une collaboratrice au secrétariat municipal qui gère toutes les manifestations de la Commune et les demandes de plus d'une trentaine d'associations et de sociétés locales. Cette collaboratrice est la porte d'entrée pour toutes les demandes de manifestations. Ce contact unique permet une meilleure organisation et coordination avec les différents acteurs et notre administration (Municipalité, SEEP, SBât, SUI et PRM) et contribue à réduire le volume de courriels et de téléphones adressés aux personnes et aux membres de la Municipalité. Un guide pratique a été conçu pour vous aider à organiser votre événement. Il est destiné à évoluer. Une refonte technique de POCAMA a été faite fin 2024 avec une mise en fonction en février 2025. Cette mise à jour sera principalement esthétique et les améliorations incluront une sécurité renforcée, ainsi qu'une meilleure fluidité dans les échanges entre les organisateurs et la Commune.

La Municipalité tient à remercier chaleureusement toutes les personnes qui s'investissent bénévolement pour faire vivre nos associations. Leur engagement est essentiel à la vitalité de notre Commune. Chacun est invité à participer et à les soutenir, car ensemble, nous faisons vivre Saint-Prex!

La vie locale est belle lorsqu'on y prend part!

901 Sociétés locales

Chaque automne, la Commune organise une réunion avec les 33 sociétés locales pour faire le bilan, discuter des problématiques et échanger. Aucune nouvelle société n'a été créée cette année.

Dans un effort pour réduire les déchets et améliorer la propreté des événements, la Commune interdit le plastique à usage unique dans la mesure du possible. En partenariat avec Ecomanif à Yverdon-les-Bains, des verres réutilisables sont mis à disposition des sociétés locales estampés du logo de Saint-Prex: 5'000 gobelets 3dl, 504 verres à vin et 1'200 verres 1dl.

Les frais de nettoyage et de perte seront désormais à la charge des sociétés locales, ainsi que le transport, sauf si le matériel est retiré sur place à Yverdon-les-Bains.

902 Festivités, manifestations locales, commémorations

902.01 St-Prex sur les Quais

Cet événement a lieu uniquement les années paires.

902.02 Fête du 1er août

La veille de l'événement, une tempête a endommagé les radeaux destinés aux feux d'artifice. Heureusement, ils ont pu être réparés à temps, permettant aux artificiers de procéder aux préparatifs. Plus de peur que de mal, le spectacle pyrotechnique a été tiré sans encombre.

La fête a rencontré un franc succès populaire. Les participants ont pu se restaurer auprès des stands du FC Amical, ainsi que des divers foodtrucks présents.

902.04 Marchés de St-Prex

Le Bourg a accueilli 9 marchés (contre 10 en 2023), avec une moyenne de 45 stands par événement.

En juin, le marché a dû être annulé en raison d'un avis de tempête et de l'interdiction des manifestations prononcée par le Canton de Vaud.

A deux reprises, en juin et septembre, une balade en petit train a été proposée en complément.

Tout au long de l'année, diverses animations ont été organisées. L'arrivée du Père Noël en bateau a eu lieu lors du dernier marché, le 15 décembre 2024.

902.05 Chantée des écoles

Cette traditionnelle chantée a eu lieu dans le cadre des «Jeudis de l'Avent» les 5, 12 et 19 décembre devant le Centre culturel et sportif du Vieux-Moulin, en raison des travaux en cours sur la place de l'Horloge.

La Municipalité a offert un jus de pomme et du vin chaud à la population, ainsi qu'une soupe préparée par les enfants, avec l'aide des collaborateurs du SEEP, le dernier jeudi.

902.08 ErenFestival

Le Eren Festival s'est déroulé les 9 et 10 août 2024 pour sa deuxième édition, cette fois sur un nouveau site: la plage du Chauchy.

La météo était magnifique. L'événement n'a cependant pas attiré autant de monde espéré. Aucune problématique majeure n'a été relevée. Les organisateurs ont fait un bilan des points à améliorer pour la prochaine édition qui aura lieu les 8 et 9 août 2025.

902.09 British Car Meeting

La Commune de Saint-Prex a eu le plaisir d'accueillir, le 5 octobre 2024, la deuxième édition du British Car Meeting dans le cadre pittoresque du Vieux-Bourg. L'événement s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse, malgré une météo fraîche. Les nombreuses voitures anciennes exposées ont attiré un large public, avec une augmentation du nombre de véhicules, portant le total à environ 1'300 voitures.

La prochaine édition est d'ores et déjà programmée pour le 4 octobre 2025.

XIII. Suivi des remarques formulées en 2024 par la commission de gestion

La commission de gestion a mentionné un certain nombre de remarques directement dans son rapport, soit:

- La Commission de gestion relève un déficit de places disponibles pour le préscolaire et le parascolaire secondaire. Elle insiste sur la nécessité de remédier autant que possible à cette situation qui perdure.

  Réponse de la Municipalité: en 2022, nous avons déposé un préavis (n° 04/05.2022) pour agrandir l'UAPE du Chauchy. Les travaux entrepris ont permis d'accueillir 12 enfants de plus dès la rentrée scolaire 2022-2023, avec la possibilité d'ouvrir ultérieurement 12 places supplémentaires. La Municipalité est intervenue auprès de l'association du Cerf-volant pour attribuer 8 ou 9 places supplémentaires, afin de répondre à toutes les demandes d'accueil. Il faut relever que la liste d'attente pour obtenir une place dans le réseau AJEMA, auquel est affilié le Cerf-volant, est actuellement de 4 ans. Le Cerf-volant rejoindra le réseau AIRADT dès le 1er janvier 2026, ce qui résoudra ce problème, puisqu'il n'y a pas de liste d'attente dans ce réseau.

- La commission de gestion considère que l'efficacité du portail MaCantine serait augmentée en utilisant l'application au lieu de la connexion sur Internet. Elle suggère d'étendre l'utilisation de ce programme aux élèves de 9S à 11S pour leur permettre de gérer leur choix de repas, indépendamment des parents, si besoin.

  Réponse de la Municipalité: Il n'existe pas d'application MaCantine. Ce portail est déjà utilisé pour les élèves de 9S à 11S.

- La commission de gestion souhaite que la Municipalité insiste pour qu'une pression régulière soit exercée auprès des autorités concernées, cantonales et CFF, afin de maintenir la conscience que l'inaccessibilité au quai 2 est inacceptable.

  Réponse de la Municipalité: dans sa séance du 9 décembre 2024, la Municipalité a pris connaissance du projet de mise en conformité LHand pour la gare de Saint-Prex, présenté par les CFF, et a approuvé sans réserve la pose d'un l'ascenseur côté nord de la gare. Les CFF doivent nous tenir régulièrement informés de l'avancement du projet, du calendrier des travaux et de toute éventuelle adaptation.

- La commission de gestion relève la non-conformité des WC publics, notamment à la Place d'Armes, au Chauchy et à la forêt du Cherrat qui ne sont pas adaptés aux besoins des personnes à mobilité réduite.

  Réponse de la Municipalité: Nous sommes conscients de cette problématique, mais il n'est pas possible d'agrandir ces locaux pour l'instant. Les WC du Vieux-Moulin et du Centre sportif de Marcy sont conformes.

- La commission de gestion relève que deux points critiques semblent présenter un besoin d'amélioration, soit la dépose minute aux différents collèges et la sécurité sur le chemin de l'école depuis les quartiers de l'entrée de Saint-Prex venant de Morges.

  Réponse de la Municipalité: des zones de «dépose-minute» (1 bisou et zou) ont été créées devant la piscine pour permettre aux parents de déposer ou reprendre leur enfant.

- La commission de gestion souligne que la Commune peut grandement contribuer à faciliter l'intégration des enfants (sous-entendu de nationalité étrangère, y compris pour les réfugiés)

et de leurs familles en préparant et en diffusant des informations précises sur les activités extrascolaires, l'existence et les activités offertes pour les associations locales, les fêtes et les événements sociaux et sportifs.

Réponse de la Municipalité: le nouveau site Internet (qui sera mis en fonction cet été) répondra à ce souhait.

- La commission de gestion suggère que les parents ou les familles pourraient bénéficier d'une introduction par une personne employée de la Commune et parlant la langue pour connaître nombre de prestations possibles et favorables à l'intégration en une seule fois. Elle recommande:
  - De faciliter la traduction des pages utiles à la jeunesse et aux parents concernant le site Internet (artifice internet?)
  - Encourager les sociétés locales à accueillir sans délai les nouveaux arrivants d'origine étrangère afin d'accélérer leur intégration, notamment linguistique.
  - Résumer en un document facilement imprimable, éventuellement traduit en diverses langues, les informations utiles et les bonnes pratiques à la fois utiles aux jeunes et aux parents.

  Réponse de la Municipalité: nos collaboratrices utilisent les outils technologiques actuels pour échanger avec les usagers dans leur langue respective.
- La commission encourage la Municipalité à envisager la mise à niveau des places de jeux d'ancienne génération dans le cadre des projets à venir.

  Réponse de la Municipalité: M^{me} Gäumann et son chef de service préparent actuellement un préavis pour la place de jeux du Chauchy.
- Tant pour le football que pour l'athlétisme (avec également un espace de saut en hauteur), une amélioration de l'éclairage au Vieux-Moulin serait un plus.

  Réponse de la Municipalité: Nous prévoyons de déposer un préavis pour refaire les surfaces du 100 m. et du saut en longueur. Une réflexion sur l'éclairage de ce secteur sera faite dans le cadre de ce préavis. Cependant, il faut tenir compte que ce périmètre se situe en zone de S2 protection des eaux, ce qui limite fortement les possibilités d'intervention.
- La commission est d'avis que le site Internet, bien que nourri de nombreuses informations, voire toute l'information par de nombreux liens, pose un problème d'ergonomie pour accéder aisément à celle-ci. La question de la traduction a été posée pour certaines informations. De même qu'une proposition est faite pour l'établissement d'un document de synthèse mettant en évidence les prestations de 0 à 18 ans.

  Réponse de la Municipalité: Le site internet est actuellement en refonte complète et sera opérationnel cet été. Pour la question de la traduction il est très aisé maintenant avec les divers logiciels à disposition de traduire n'importe quel texte dans n'importe quelle langue. Nous n'avons pour l'instant pas ce document de synthèse mettant en évidence les prestations pour les 0 à 18 ans.
- La Commune de Saint-Prex offre déjà un panel intéressant au niveau des infrastructures sportives accessibles librement. Les jeunes en hiver se rassemblent régulièrement au domicile des uns ou des autres. Une perte des compétences sociales et de communication

est observée qui peut être attribuée à la communauté virtuelle qui prend une large place du temps chez l'adolescent. Pour les 10 à 14 ans, la Cabane des Jeunes représente un lieu de rencontre hors du regard des parents mais sécure. Pour les 14 à 18 ans, le besoin d'un espace entre soi, loin des parents, loin de l'adulte explique le faible intérêt pour la Cabane des jeunes. Un mémento à l'usage des parents de 9 à 11H avait été édité en 2019. Il s'agirait de le mettre à jour et de le distribuer à nouveau à tous les parents. L'importance de l'engagement parental est soulignée, de même que l'information pour une pleine responsabilisation.

Les éléments ci-dessous ont été sélectionnés comme des points jugés prioritaires et parmi les points marquants lors des questions, visites et enquêtes:

- En dépit des difficultés évoquées par la Municipalité et perçues par la commission de gestion, trouver de nouvelles propositions pour répondre à la demande effective de places d'accueil parascolaire UAPE.

  Réponse de la Municipalité: le changement de réseau d'accueil au 1er janvier 2026 réglera cette question de liste d'attente pour l'UAPE (voir préavis n^{o} 10/09.2024 Démission du but optionnel de l'AJEMA (accueil de jour des enfants Morges-Aubonne), adhésion à l'Association intercommunale du réseau dame Tartine (AIRADT) et approbation des nouveaux statuts de l'AIRADT).

- Monter un projet avec les jeunes de 14 à 18 ans, les parents et la Municipalité pour mettre à disposition des jeunes de 16 à 18 ans un lieu social (local) dans le but de réaliser un espace de gestion accompagnée, surtout en hiver, pour répondre au besoin exprimé dans les interviews de jeunes (sortis de l'école), et compléter l'offre d'espaces de réunion sur cette tranche d'âge.

  Réponse de la Municipalité: la Municipalité présentera prochainement au Conseil communal un projet d'aménagement d'un lieu de rencontre pour les jeunes de 16 à 18 ans dans l'ancienne administration communale au chemin de Penguey 1b.

- Réorganiser le trafic de dépose/récupération des enfants aux abords des écoles, afin d'éviter engorgements, désordre et les dangers qui en résultent, notamment par des avertissements et signalétiques claires.

  Réponse de la Municipalité: comme indiqué plus haut, des zones de «dépose-minute» (1 bisou et zou) ont été créées devant la piscine pour permettre aux parents de déposer ou reprendre leur enfant.

- Mener un projet d'information et de communication, afin de mettre à disposition des parents et jeunes l'ensemble de l'offre saint-preyarde en matière de prestations, de lieux d'accueil et d'activités favorables à la jeunesse, cela pour les 900 foyers ou plus recensés comme foyers de jeunesse.

  Réponse de la Municipalité: ce thème fera l'objet d'articles dans le journal communal La Balise.

- Rééditer le mémento à l'usage des parents de 9 à 11S édité en 2019. Il s'agirait de le remettre à jour et de le distribuer à nouveau à tous les parents.

  Réponse de la Municipalité: nous ne prévoyons pas de rééditer le mémento. Nous préférons utiliser le site Internet qui permet une mise à jour régulière des informations, contrairement à une brochure papier.

Recommandations au Conseil:

- Transformer la commission AJEMA en commission Jeunesse pour poursuivre l'attention aux sujets liés à la jeunesse.

  Réponse de la Municipalité: considérant que Saint-Prex ne fera plus partie du réseau AJEMA dès la fin de l'année 2025, cette commission n'a plus sa raison d'être.